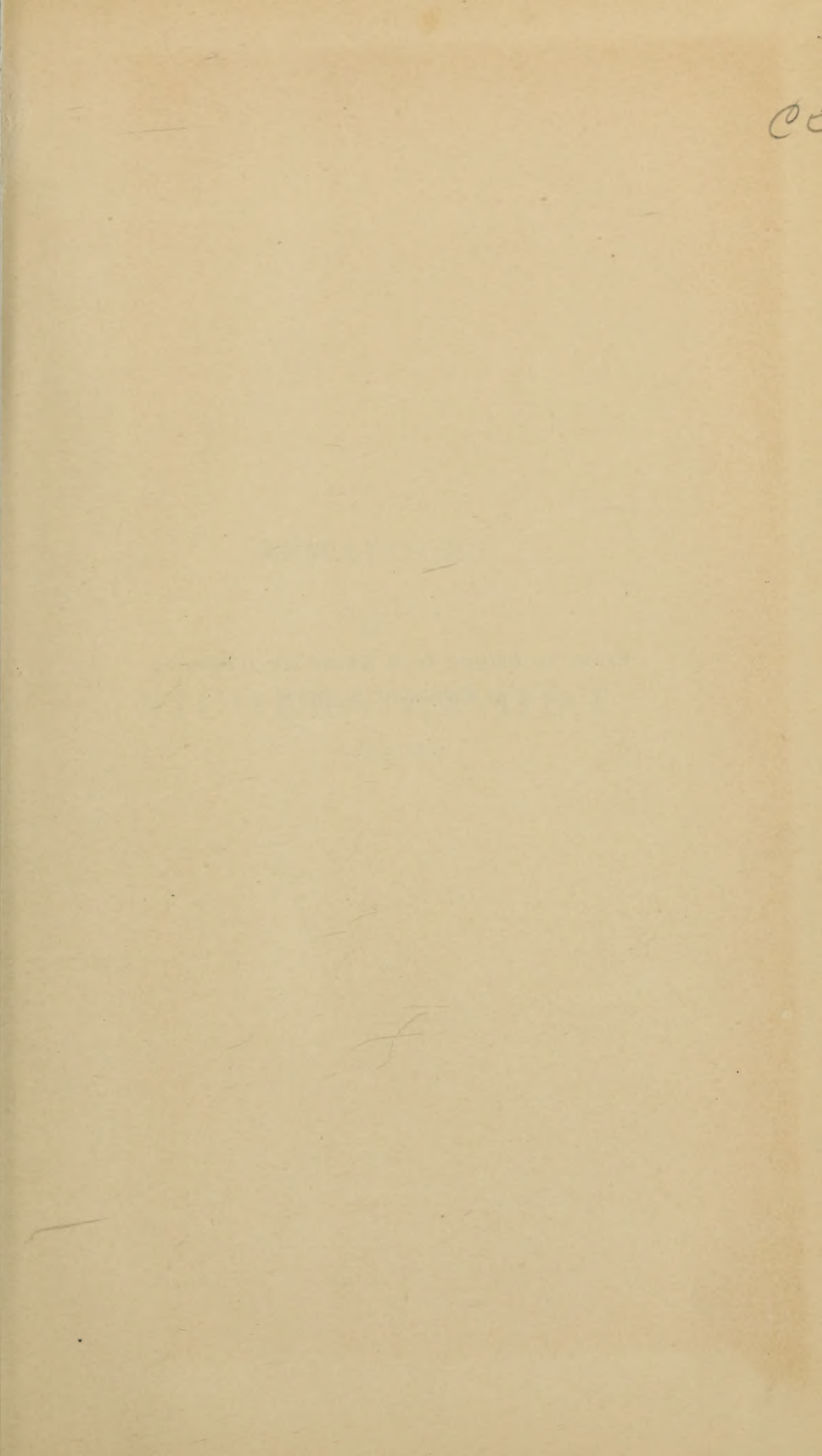

U d'/of OTTAWA
39003002981883





Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVI.

REMARQUES

DE

NICOLAS LE HOT

Cette brochure a été tirée à cent exemplaires.

DU MÊME AUTEUR :

En Normandie. Croquis maritimes. — Paris, Rouveyre, 1887, 1 vol. in-12 (*épuisé*).

Journal de Simon Le Marchand, bourgeois de Caen. 1610-1693. — Caen, Louis Jouan, 1903, 1 vol. in-8° (*quelques exemplaires*) . . . . 10 fr.

Recueil de Journaux caennais. 1661-1777. — *(Publication de la Société de l'Histoire de Normandie.)* Rouen, Lestringant, 1904, 1 vol. in-8°. . . . . . . 12 fr.

Mémorial de Philippe Lamare, secrétaire de Dom Gouget, bénédictin de l'abbaye de Fontenay. 1774-1788. — Caen. Louis Jouan, 1905, 1 vol. in-8°. . . . 7,50

LA VILLE DE CAEN EN 1680

REMARQUES

DE

NICOLAS LE HOT

AVOCAT AU BAILLIAGE ET SIÈGE PRÉSIDIAL

MANUSCRIT INÉDIT, PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

GABRIEL VANEL

ANCIEN MAGISTRAT



CAEN

LOUIS JOUAN, ÉDITEUR

Libraire de la Société des Antiquaires de Normandie

98, RUE SAINT-PIERRE, 98

1905



REMARQUES

DE

NICOLAS LE HOT

INTRODUCTION

Le journal que nous publions est relié à la suite d'un exemplaire de la première édition des *Recherches et antiquitez de la ville de Caen*, par M. de Bras. Il se compose d'un cahier de 58 pages de papier, de même format que le volume, dont 47 seulement ont été utilisées. Chaque page est numérotée et entourée d'un trait à l'encre rouge. L'écriture est soignée et parfaitement lisible. L'auteur, Nicolas Le Hot, avocat au bailliage, se proposait sans doute de continuer ses *Remarques*, et les détails très précis qu'il nous donne sur la ville de Caen en 1680, font regretter qu'il ait abandonné son projet.

Le volume, relié en parchemin, conserve encore la trace des attaches en cuir qui servaient à le fermer : il a été relié au moins deux fois (1). Ses précédents

(1) Nous avons acquis récemment cet exemplaire qui provient de la bibliothèque du château d'Aunay-sur-Odon. Avant de devenir

propriétaires avaient rempli les marges de nombreuses annotations. Il est facile d'y reconnaître deux écritures, dont l'une, du XVIe siècle, est celle d'un contemporain de M. de Bras, qui a corrigé deux ou trois erreurs d'impression. L'autre écriture, courante et très fine, nous paraît provenir d'un membre de la famille de Malherbe, car la plupart des notes marginales concernent cette famille et complètent ou rectifient, avec des mentions particulières à l'appui, le texte des *Recherches et antiquitez*.

Nicolas Le Hot appartenait à une vieille famille normande dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours. Cette famille était originaire du Bessin. Dès le commencement du XVIe siècle, on rencontre son nom dans des actes privés. En 1513, un Giraud Le Hot, de Lison, intervient dans un contrat de vente. En 1551, Jean Le Hot, le jeune, également de Lison, passe un acte, constatant un prêt de dix sols de rente, devant les tabellions d'Isigny. En 1591, Charles Le Hot, du même endroit, héritier de défunt Richard Le Hot, son oncle, transporte ces dix sols de rente à une autre personne (1). Une branche de cette famille vint de bonne heure s'établir à Caen. Dès 1615, nous trouvons un Thomas Le Hot sur la paroisse Saint-Étienne

la propriété de la famille de Broglie, ce château avait appartenu aux de Mosges. Scipion de Mosges, sieur de Saint-Georges, conseiller au parlement de Rouen, acquit le 28 septembre 1592, la terre et seigneurie de Saint-Georges-d'Aunay, d'Anne de Saint-Germain, fille et héritière de Louis de Saint-Germain, seigneur de Saint-Georges-d'Aunay. Ajoutons qu'un Olivier de Mosges avait épousé une demoiselle Marguerite de Malherbe.

(1) Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. A. Bénet, archiviste du département.

de Caen. Ce Thomas pourrait être le grand-père de notre Nicolas, qui avait 28 ans en 1680.

Nous avons aussi constaté, dans le registre in-folio, n° 147, de la Bibliothèque de Caen, registre qui fait partie de la collection de Quens (1), et qui donne la généalogie de beaucoup de familles normandes, la mention des Le Hot dans de nombreux actes de toute nature intéressant cette famille et la famille Lentaigne, avec laquelle ils avaient contracté de fréquentes alliances (2). Ces copies d'actes ne remontent pas au delà de 1725. A cette époque, le nom de Le Hot se rencontre parfois seul, mais souvent il est écrit Le Hot Duferrage ou du Ferrage, et c'est ainsi qu'il continue à s'écrire à la fin du XVIIIe siècle (3).

(1) Charles de Quens, le compilateur bien connu, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, fils de Vigor de Quens et de dlle Suzanne-Charlotte de Jourdain, avait épousé le 11 septembre 1770, à Saint-Étienne de Caen, demoiselle Lentaigne, fille de Jean-Richard Lentaigne, négociant, et de demoiselle Anne Le Hot du Ferrage. C'est ce qui explique que l'on rencontre dans ses papiers des copies de nombreux actes concernant cette famille.

(2) Dans le *Mémorial* de Philippe Lamare, que nous venons de publier, le nom de la famille Le Hot est cité dans un passage concernant le curé de Saint-Sauveur, M. Lentaigne. « M. Jacques Lentaigne, curé de St-Sauveur de Caen, naquit à Caen, paroisse St-Étienne, le premier may 1731, fils de ... Lentaigne et de dame Le Hot du Ferrage, marchands de papier, demeurant vis-à-vis de la Belle Croix ».

(3) La famille Le Hot était, comme nous le disons plus haut, originaire du Bessin et notamment d'Isigny, mais une partie s'était fixée à Caen depuis longtemps. En dehors du Michel Le Hot, père de notre chroniqueur, on trouve, dès 1610, le nom de cette famille. Au XVIIIe siècle, de nombreux actes qui la concernent établissent que des Le Hot, qui étaient désignés tantôt sous ce nom seul,

Au cours de ses *Remarques,* Nicolas Le Hot ne parle pas de lui ni de sa situation. Il dit simplement, dans le titre qu'il a eu soin de mettre en tête de ses observations, qu'il était avocat au bailliage et siège présidial de Caen. Nous avons, en effet, retrouvé, sur les *Registres des réceptions aux actes dans la Faculté des droits,* la mention de sa réception au grade de licencié, par la Faculté de Caen. Elle eut lieu le 26 juin 1671 : il n'avait que 19 ans et habitait sur la paroisse Saint-Pierre (1).

Il nous apprend cependant, et nous avons retrouvé

tantôt sous le nom de Le Hot Duferrage, habitaient à Caen. Le 9 janvier 1730, le 4 juillet 1732, le 11 septembre 1768, des Le Hot Duferrage interviennent à Saint-Pierre dans des actes de baptême. Le 14 mai 1741, une demoiselle Le Hot Duferrage est baptisée à Saint-Pierre de Caen et est enterrée sur cette paroisse en juin 1791. Le 14 juillet 1761, une dame Le Hot Duferrage a été inhumée *dans* cette même église de Saint-Pierre. Le 13 mai 1749, Jacques-Guillaume Le Hot Duferrage, négociant, âgé de 31 ans, originaire de la paroisse d'Isigny, demeurant paroisse Notre-Dame, à Caen, se marie à une demoiselle Saffrey. Il meurt subitement, le 8 novembre 1778, dans sa maison, grande rue Saint-Pierre, et sa veuve décède, le 10 août 1780, « dans la maison de son mari, proche les goulets de Saint-Pierre ». Dans l'acte de mariage de M. de Quens, plusieurs Le Hot signent comme témoins. Nous ne multiplierons pas ces citations, qui prouvent que, de tout temps, la famille des Le Hot a eu des représentants à Caen.

(1) Voici la copie de cette mention : *Registre des réceptions aux actes dans la Faculté des droits ;* 1667-1679, in-f°, parchemin (Archives du dép. du Calvados). *Nomina eorum qui gradus adepti sunt in collegio facultatis utriusque juris Universitatis Cadomensis, a die octavo januarii, anni millesimi sexentesimi sexagesimi septimi.*

De die 26 juni 1671.

Ego Nicolaus Le Hot, ex parrochia Sancti Petri Cadomensis, diocesis Bajocensi, natus annos 19, Respondi de titulo C. de Inces-

la délibération dans les registres de l'hôtel de ville, que son père, Michel Le Hot, avait été nommé administrateur de l'Hôtel-Dieu dans l'assemblée générale du 4 mars 1671. Il était entré en fonctions en 1673. A cette époque, la ville s'était vu enlever tous les revenus de la léproserie de Beaulieu, dont l'Hôtel-Dieu jouissait depuis un temps immémorial, par suite de la dévolution qui en avait été faite au profit des chevaliers de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. De longues contestations à propos des comptes et des revenus s'élevèrent entre la ville et les chevaliers, en attendant la solution du procès qui se termina longtemps après, en 1673, à l'avantage de la ville.

Nicolas Le Hot fut, comme l'avait été son père, également élu par ses concitoyens administrateur de l'Hôtel-Dieu, dans l'assemblée générale du 23 février 1689. Nous savons par là qu'il était marié et qu'il avait beaucoup d'enfants. Sa fortune n'était pas en rapport avec ses charges ; car, après avoir prêté serment le 25 février suivant, il se faisait, dans la séance du 3 mars, exempter, à cause de sa nombreuse famille, de cet honneur fort lourd et très assujétissant. Il put trouver un compatriote généreux, Jean Huet, sieur de la Maubenière, qui consentit à prendre sa place.

Nous ne savons quand il mourut, et pour retrouver

tis et gentilibus nuptiis et de C. non debet; extra: de consanguinitate et affinitate. Contra: domini de Blanchecappe, Gonfray et Hallé.

Nicolas Le Hot.

Nous trouvons également, dans le même registre, à la date du *29 décembre 1667*, la mention d'un autre *Nicolas Le Hot,* qui prit ses grades à l'Université de Caen, mais qui avait *20 ans* et était du *diocèse de Rouen.*

ce nom dans les actes municipaux, il faut aller jusqu'au 18 février 1790, où le procès-verbal de l'Assemblée des notables pour la formation du corps municipal est signé par un Le Hot du Ferrage, qui, le 14 novembre de la même année, était au nombre des quatorze membres du conseil qui sortaient de charge, comme juges du district.

Nicolas Le Hot vivait à une époque où la ville de Caen vit s'opérer de grandes transformations dans ses rues et son aspect général. La ville, enserrée dans ses fortifications, tendait à s'élargir; les faubourgs s'augmentaient. On démolissait les vieux murs, dont l'emplacement était donné en fieffe par les échevins ; de nouvelles constructions, aussi bien civiles que religieuses, s'élevaient un peu partout.

Certes, en comparaison des progrès réalisés aujourd'hui, ces tentatives d'haussmanisation nous paraîtraient bien mesquines, mais alors on était moins difficile et le percement de quelques rues, la vente des anciens remparts, certains prétendus privilèges accordés à des familles influentes, trouvaient des critiques dont notre avocat s'est fait, quelquefois à tort, l'écho trop fidèle.

Il attaque notamment, d'une façon peu dissimulée, la famille de Bernières et surtout le marquis de Bernières-Gavrus, qui ne paraît pas mériter, du moins complètement, ces critiques malveillantes. Nicolas Le Hot est lui-même obligé de reconnaître que les Bernières ont été les bienfaiteurs de la ville. Les appréciations de nos anciens annalistes sont d'accord en cela avec la tradition. La piété de M. de Bernières-Louvigny, entachée de jansénisme, put être attaquée et critiquée par ses contemporains, puisque son livre du

Chrétien Intérieur fut mis à l'index par Rome et que Bossuet lui-même en faisait remarquer les tendances dangereuses pour l'orthodoxie. Mais il faut noter qu'à cette époque, les controverses religieuses occupaient tous les esprits et excitaient au plus haut point les passions.

C'est au contraire un titre pour la famille de Bernières de s'être montrée tolérante et modérée dans un moment où la révocation de l'Édit de Nantes allait déchaîner contre une partie de la nation les rigueurs d'une répression sans pitié. M. de Bernières-Louvigny, qui, en qualité de magistrat, eut à juger les malheureux que la loi atteignait, sut se montrer à la fois juste et clément : il rendit des arrêts et non pas des services, et, comme l'écrit Floquet, « il fut équitablement juge et charitablement chrétien ».

Quant à ses tendances au jansénisme et au quiétisme, nous ne devons pas oublier que de nombreux prélats et curés les partageaient et que, jusqu'en 1789, nous trouvons à Caen des représentants autorisés et influents de ces doctrines, qui étaient, il faut le reconnaître, encouragées par les meilleurs esprits.

Nicolas Le Hot, et c'est son excuse, n'entrait point dans tous ces débats : il rapportait simplement ce qu'il avait entendu dire, aussi bien au point de vue religieux qu'aux autres. C'est ainsi qu'il nous met au courant de tous les commentaires qui circulèrent dans le pays au moment où Colbert réunit aux domaines qu'il y possédait déjà, les terres d'Hérouville et de Blainville. L'achat de ces terres, si nous en croyons la *Vie de Colbert*, par Sandras de Courtilz, provenait d'un gain considérable qu'il aurait fait sur les billets de l'épargne. remis aux traitants et tombés à vil prix, si bien qu'un

billet de cent mille livres ne valait plus que cinquante pistoles. Colbert les aurait rachetés, et, s'en étant fait rembourser la valeur, aurait par là gagné des sommes immenses qui lui avaient permis de joindre à ses biens, non seulement les terres d'Hérouville et de Blainville, mais aussi les marquisats de Seignelay, de Chesney, de Beaumont et de Sceaux (1).

Quoi qu'il en soit de cette opération financière qu'on appellerait aujourd'hui une heureuse spéculation, le grand ministre a bien pu, ce qui est éminemment humain, favoriser les paroisses dont il était désormais le patron et le seigneur, et, s'il a fait reporter du lundi au vendredi le jour du marché de Caen, nous ne voyons pas trop en quoi la ville a eu à s'en plaindre. Quant au reproche d'avoir fait changer le cours de l'Orne sous le hameau de Longueval, ce redressement, qui avait été déjà fait en partie au mois de septembre de l'année 1531, était une amélioration notable, qui fut,

(1) Nous n'avons pas trouvé dans l'*Histoire de Colbert, par Pierre Clément,* la confirmation de ce fait, malheureusement assez vraisemblable, car ses biens montaient à un chiffre extraordinaire pour le temps. « On a évalué, lit-on dans l'ouvrage précité, les biens de Colbert à plus de dix millions de l'époque. Il devait être, en effet, prodigieusement riche, puisque, avec neuf enfants, il donnait à l'un d'eux une dot de 400.000 livres. L'inventaire, fait à sa mort, et qui existe encore, prouve qu'il laissa une fortune immense en terres, en rentes constituées, sans compter les tableaux de maîtres, les objets d'art, les diamants ». Et plus loin : « On regrette que, dans un temps où la levée des taxes de guerre, presque toujours suivie de graves désordres, rendait le ministre odieux aux peuples, Colbert ait justifié le reproche d'avidité, en amassant pour ses enfants une fortune qu'on a estimée à dix millions du temps, valant plus de cinquante millions aujourd'hui ». Notons cependant que Sandras de Courtilz est un pamphlétaire auquel on ne peut accorder une confiance absolue.

du reste, continuée par la suite avec l'approfondissement de la rivière.

On sait tous les soins que Colbert prenait pour favoriser le commerce (1). Il suffit de parcourir les registres de l'hôtel de ville de Caen pour se rendre facilement compte des efforts qu'il faisait en vue de développer les richesses de notre région et créer, sur tous les points où il en voyait la possibilité, des industries nouvelles. Nicolas Le Hot entre dans des détails précis et intéressants sur les deux agents de Colbert en Normandie : Berrier, conseiller du Roi et greffier en chef du Conseil, et Cousin, aussi conseiller du Roi et receveur des tailles pour la généralité de Rouen, dont les destinées singulières et les débuts particulièrement pénibles et quelquefois même assez équivoques, ne pouvaient faire présager, surtout pour le premier, la brillante carrière.

Les nombreuses fondations et les largesses de l'abbé de Saint-Martin, qui, malgré son originalité plus que

(1) Il protégea également les lettres et les arts, témoin ce passage des *Mémoires de Huet :* « Aussitôt que l'illustre Colbert, ce ferme appui des lettres et des lettrés, eut compris que notre Académie (de Caen), née sous d'aussi heureux auspices, prenait le caractère d'un établissement d'utilité publique, il en fit part au Roi et notre Société ne tarda pas à sentir les effets de sa bonté, de sa libéralité, par le don que nous reçûmes d'une somme destinée à pourvoir aux frais de nos expériences. En donnant, au nom du Roi, l'ordre que cette somme me fût comptée, Colbert m'exhorta vivement à poursuivre nos recherches dans les sciences naturelles et à reculer les limites de la physique, la plus utile de toutes. Aussi la renommée de cette Académie florissante s'étendit-elle si loin, que Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, désira d'en faire partie et me sollicita fortement de l'inscrire au nombre de ses membres ».

bizarre, était populaire à Caen, n'ont pas échappé à la plume de notre chroniqueur. En 1680, l'abbé n'était pas encore marquis de Miskou, mais il avait déjà assez fait pour être, à la fois, un objet où le ridicule le disputait à la générosité. Aussi Nicolas Le Hot, qui nous donne par le menu la liste de toutes ses libéralités, est-il fondé à dire « qu'il a l'esprit si mal fait, qu'il n'a presque rien donné, entrepris ou fait faire, qu'il n'ait suscité pour cet effect quelques proceds, étant devenu invectif et injurieux jusques à un tel point que, comme il a toujours aimé à écrire et faire imprimer, il n'y a personne qui n'ait appréhendé sa plume ». Il devait en être spirituellement puni et l'épisode de la Mandarinade, s'il a contribué à conserver son nom, est là pour nous prouver ce que peut produire chez un homme intelligent, un amour-propre excessif uni à une ridicule vanité.

Il faut ajouter cependant que le désir de s'immortaliser lui fit proposer certaines mesures utiles, ne serait-ce que ce projet d'adduction d'eau de fontaine à Caen, projet que nous avons mis deux cents ans à réaliser et que l'abbé avait à cœur de voir entreprendre, puisqu'il donna, dans ce but, une somme de dix mille livres à la ville.

Notons encore que l'abbé, tout en voulant orner sa ville préférée de monuments et de statues, se montrait parfois fort accommodant pour la façon de les traiter. L'histoire de Diane chasseresse, transformée par le sculpteur Postel, qui saisit ainsi l'occasion de s'en débarrasser, en une sainte Cécile que tout Caen put admirer au carrefour Saint-Pierre, est au moins amusante. Si la chaste déesse, la moins risquée de ses compagnes de l'Olympe, avait peut-être quelques-unes

des qualités de la sainte dont elle prit le nom, il est néanmoins probable que le sculpteur eut fort à faire pour lui donner un air conforme à son martyre.

A l'époque où écrivait Nicolas Le Hot, il y avait déjà plusieurs années que la réforme de Saint-Maur avait été introduite dans l'abbaye de Saint-Étienne. Cependant les contestations et les polémiques que cette réforme avait suscitées n'étaient point encore terminées et il en parle longuement. Les anciens religieux nobles n'avaient accepté qu'à contre-cœur et par nécessité le traité, pourtant avantageux, qui intervint entre eux et les nouveaux moines le 6 juillet 1663.

Ce changement était cependant motivé par les raisons les plus graves et si les anciens religieux avaient des droits légitimes et respectables, il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient arrivés à vivre avec une telle licence qu'une réforme radicale s'imposait. L'abbaye était devenue un lieu de réunions mondaines, où les scènes les moins catholiques se passaient impunément. De plus, la plupart des moines se montraient en ville dans des costumes qui n'avaient rien de monacal, fréquentaient les tavernes et les cabarets, et semblaient se faire un point d'honneur d'user parfois de violences et de se jouer des peines disciplinaires qu'on n'osait, du reste, leur appliquer. Aussi, Nicolas Le Hot est-il obligé de reconnaître, tout en plaidant leur cause au point de vue du droit et des privilèges de la noblesse, que le scandale était arrivé au plus haut point et justifiait une mesure dont l'urgence ne pouvait être contestée.

Nicolas Le Hot termine ses notes par un éloge dithyrambique de Louis XIV, éloge dans le goût du temps, où il est question de ses armes « qui se font

appréhender jusques à l'extrémité du monde » et qui font trembler « les monarques, tant de l'Europe que du Nord et Septentrion », dont le grand Roi « avait emporté les citadelles et ruiné les pays », et dont « les actions héroïques laisseront loin derrière elles les Alexandre et les Césars ».

Auparavant, il avait énuméré toutes les mesures prises à cette époque contre les protestants. Ses remarques sont intéressantes et donnent bien une idée de ce qu'était l'opinion publique aux environs de la révocation de l'Édit de Nantes, du moins dans une certaine partie de la société. Catholique exalté, il approuve hautement et d'une façon naïvement sincère, les mesures les plus odieuses. Il ne se doute même pas que la liberté de conscience puisse exister ; être de la religion prétendue réformée, est pour lui presque aussi affreux que d'être criminel.

Nous ne suivrons pas Nicolas Le Hot dans ses *Remarques* sur les divers couvents de Caen, les transformations de nos rues et de nos vieux remparts, les aménagements de la Place Royale, à propos de laquelle il parle longuement de la famille Daumesnil, qui fit construire à l'angle sud-ouest de cette place le bel hôtel que l'on y voit encore. Qu'il nous suffise de signaler l'intérêt que présentent ces notes, écrites par un contemporain qui fut témoin d'une partie des transformations de notre Caen actuel. Si son témoignage est quelque peu partial quand il s'agit des personnages de cette époque, il est d'une rigoureuse exactitude pour tout le reste et mérite une place modeste à côté des travaux plus importants de nos vieux annalistes.

G. V.

Quelques remarques et additions faites par Mᵉ Nicolas Le Hot, avocat au Bailliage et siège présidial de Caën, aägé de 28 ans, en l'année 1680.

Il ne faut pas aucunement douter, que, depuis le temps auquel M. de Bras a travaillé et mis la dernière main à son ouvrage des Antiquitez de cette ville de Caën, l'on n'y a fait encore beaucoup d'autres changements et augmentations qui mériteraient tout à fait que, pour ne les point passer soubs silence, on en parlast beaucoup. Mais, comme mon seul et unique dessein ne m'a porté qu'à un recüeil de ce que j'ay veu faire, ou entendu dire, tant au sujet de la ville de Caën que de quelques-uns de ses habitants; cela me donne lieu, (sans rétrograder plus loin dans l'antiquité) de m'arrester seulement aux choses qui ne sont que de mon temps et dont j'ay quelque connoissance.

Pour cet effect, il est à propos de faire mention de l'église des dames religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, estant au Faubourg-l'Abbé de cette ville: parce que cet édifice, qui fut achevé environ l'an 1658 (1), est d'une construction tout à fait belle et

(1) Nicolas Le Hot a voulu écrire 1668. Le monastère de Caen, le 29ᵐᵉ de l'ordre, fut fondé en 1631, rue Saint-Jean, non loin du pont Saint-Pierre, par des religieuses de Paris qui s'étaient d'abord établies à Dol, mais que des épidémies répétées forcèrent à se fixer dans une autre ville.

En 1632, elles se transportèrent au Bourg-l'Abbé, rue des Capu-

qu'il ne s'en voit pas à Caen d'un semblable dessein ny qui porte une pareille lanterne sur le milieu. Les religieuses furent contraintes pour leur propre commodité, de faire bastir cette église afin d'éviter le bruit qui se faisait continuellement et qu'elles souffraient de la part de ceux qui passoient par la rüe où est située leur maison ; considéré que leur église, qui n'estoit pour lors qu'une fort petite chapelle, estoit directement sur cette même rüe, devant un puy couvert, lequel y paroist encore, et l'on y entroit par une grande porte qui est fort proche du puy.

Comme l'Abbaye de Saint-Estienne de Caen avoit touiours esté remplie et possédée par des nobles et gentilshommes religieux, conformément aux termes de la fondation, que le duc Guillaume en avoit faite, il arriva pourtant que ces religieux, (qui estoient de l'ordre Saint-Benoist, non réformez, et avoient des prébendes, prieurez, chapelles et revenus fort considérables, auxquels ils se succédaient les uns les autres, ainsy que leurs règles le contenoient), furent entrepris par d'autres religieux du mesme ordre, qui portoient avec eux la qualité de réformez, parce qu'ils ne mangent que du poisson et qu'ils vivent avec beaucoup plus d'austéritez que les non réformez : en sorte que, désirant éstablir la réforme dans l'Abbaye de Saint-Estienne, ils s'y

cins. Les belles constructions qu'elles y élevèrent datent de 1636 et années suivantes : l'église, œuvre de Guillaume Brodon, fut consacrée par Mgr de Nesmond le 8 avril 1668. On y remarquait un autel qui existe encore dans l'église actuelle de la Visitation et un magnifique tabernacle, exécuté par l'orfèvre de Louis XIV, tabernacle qui a été détruit en 1792. A cette époque, les bâtiments furent affectés au ministère de la guerre : le parc fut détruit et a été depuis occupé par les écuries de la remonte.

présentèrent avec des lettres patentes que le Roy leur avoit données pour cet effect. Mais comme les religieux gentilshommes et non réformez eurent formé opposition à l'exécution des lettres patentes, il y eut enfin arrest du Conseil privé, qui permist aux religieux réformez d'y establir et mettre la réforme qu'ils professoient eux-mêmes, sans avoir aucun égard aux remontrances faites par les religieux nobles qui soutenaient qu'en ce faisant, c'estoit détruire entièrement les privilèges et l'espérance des gentilshommes de Normandie, ainsy que l'intention mesme du duc Guillaume leur fondateur. Ensuite de quoy, les réformez prirent possession de l'abbaye Saint-Estienne de Caën, en l'année 16.. (1), et d'autant que les religieux

(1) Ce fut en l'année 1663, sous l'administration de Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, 38e abbé de Saint-Étienne, que la réforme de Saint-Maur fut introduite dans l'abbaye de Saint-Étienne.

La bienveillance du comte de Saint-Paul, écrit M. Hippeau, toute-puissante pour assurer aux religieux la jouissance du bien-être matériel, n'avait pas malheureusement le même pouvoir pour faire cesser le désordre moral, dont ils étaient eux-mêmes les premiers à gémir. Ils attendaient depuis longtemps l'arrivée de quelques-uns de ces hommes dont l'influence avait produit dans un grand nombre d'établissements religieux les plus salutaires résultats. Cet heureux événement eut lieu en 1663.

L'introduction des Bénédictins réformés de Saint-Maur dans l'abbaye se fit à la suite d'un traité aussi onéreux pour eux qu'il fut avantageux pour les anciens, conclu le 6 juillet 1663, par-devant Guillaume de la Porte, tabellion royal, et Me Philippe Lefebvre, contrôleur des titres de la ville et vicomté de Caen ; entre les anciens religieux d'une part, et D. Victor Tixier, prieur de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, au nom et comme procureur du T. R. P. Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur.

nobles avoient traité un espèce d'accommodement avec les réformez, sur le poinct qu'ils estoient d'avoir règlement au Conseil. Cet accommodement fut aussy arresté entre les uns et les autres, avant l'expédition de l'arrest, en la manière que le prieur des nobles me l'a dist et appris : scavoir, que le gros revenu des religieux de l'abbaye passeroit en la possession et propriété des réformez, parce qu'ils se chargeoient, en mesme temps, de faire et païer à chascun des nobles en particulier, neuf cents livres de rente par an, qui, néantmoins, seroient acquitez en quatre paiements égaux, de quartier en quartier ; et, au surplus, que les religieux gentilshommes jouiroient de toutes les prébendes, chapelles et prieurez dont ils estoient revestus : parce qu'après la mort de chacun religieux noble, la rente demeureroit exteinte au profit des réformez et que tous les bénéfices des nobles passeroient en leur communauté, si les religieux gentilshommes n'en avoient pas eux-mesmes, auparavant leur decedz, canoniquement disposé en faveur de quelqu'un.

Au reste, il est considérable et à remarquer que la trop grande liberté et la vie déréglée de la pluspart des religieux nobles de cette abbaye, ont donné lieu à ce changement ; car en outre qu'ils vivoient trop magnifiquement, presque toujours dans les compagnies, sans avoir aucune communauté ny discipline intérieure, c'est aussy qu'ils ne paroissoient d'aucuns qu'avec carosse, grande suite d'officiers domestiques, de gens de couleur et livrée, ainsi que de beaucoup de chevaux ; ayant plus d'assiduité, ces religieux, à chasser et prendre de semblables divertissements que non pas de se rendre au service divin, où il ne se

rencontroit ordinairement que peu de religieux et seulement les plus vertueux prestres de leur maison (1). Aussy, il y en avoit, comme il s'en voit encores, parmi ces religieux nobles, quelques-uns d'entre eux qui possédoient plus de six, huict ou dix mille livres de rente en bénéfices dépendant de l'abbaye Saint-Estienne; et j'en connais quelques-uns dont le revenu n'est pas encore moins considérable, à l'égard des abbayes de Troüarn et de Fontenay, qui ne sont qu'à deux et trois petites lieues de cette ville de Caën ; lesquelles sont

(1) On peut lire dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne,* par M. Hippeau, les tristes effets qu'avait engendrés le désordre moral et matériel qui régnait dans l'abbaye. Au XVII[e] siècle, il y eut même de longues interruptions de tout exercice régulier. En 1647, à la suite de l'arrivée de Claude Baudry, abbé de Sainte-Croix de Leuffroy, et de plusieurs autres prélats délégués par le Pape pour réformer le monastère, un règlement en 31 articles fut établi, qui devait ramener les religieux à l'accomplissement des devoirs imposés par la vie monastique, devoirs qu'ils avaient négligés depuis soixante ans. On y voyait notamment « qu'il leur était défendu de porter des chemises traînantes et de ne montrer à la ville que des religieux débraillés, ou ayant des rubans de couleur et des habits indécents ». Il leur est fait aussi défense « de fréquenter dans aucune maison suspecte de scandale, ni d'entrer dans aucun cabaret, sinon par nécessité ». Et l'art. 25 portait : « Nous défendons à tous les religieux de commettre aucune violence, ni de proférer jamais d'injures, ni de blasphèmes, de tenir brelan, ni table de débauches dans leurs maisons, ny permettre être chantées des chansons de cabaret en y mêlant les chants sacrés de l'Église ». On voit que les abus étaient grands et, malgré l'intervention de l'autorité ecclésiastique, ils ne cessèrent pas. Quelques-uns des religieux, et des plus notables, semblaient se faire un point d'honneur de se jouer des peines disciplinaires. L'abbaye et l'église étaient impunément pillées et le seul parti à prendre était, comme le fit le comte de Saint-Paul, d'écarter les anciens religieux et d'introduire la réforme de Saint-Maur.

pareillement fort riches, quoyque pourtant leur fond, ainsy que les revenus de leurs bénéfices et prieurez n'égalent pas et n'approchent point de ceux de l'abbaye de Caën. Il est remarquable que les réformez n'ont jamais pu y obtenir aucun éstablissement parce que les religieux non réformez, qui y sont actuellement, n'estoient pas aussy perdus de réputation que ceux de cette ville (1). A joindre même que leurs Abbez, ayant entrepris leur protection et leurs intérests, tant en cour qu'au conseil, les réformez n'ont pu rien obtenir pour l'establissement de la réforme en ces deux abbayes : au lieu que les religieux nobles de l'abbaye Saint-Estienne de Caën, ayants, par la mésintelligence qui estoit entre eux et leur peu d'union, négligé dans le temps de l'entreprise des réformez la protection et le secours qu'ils auroient eus de leur abbé, Monsieur de Longueville (2), ils se trouvèrent dépouillez de leur Abbaye, sans y avoir apporté bien de la contestation! Eux, dont le droit est

(1) La réforme de Saint-Maur ne fut introduite à l'abbaye de Fontenay que le 24 septembre 1752, par l'abbé Michel Piédoue de Charsigné, avant-dernier abbé.

Quant à l'abbaye de Troarn, qui était peu prospère, elle ne fut jamais réformée et, par suite d'extinctions ou de décès, elle était bien près de disparaître au moment de la révolution de 1789.

(2) Henry II, duc de Longueville, dernier descendant du comte de Dunois, avait épousé en secondes noces, en 1642, Anne-Geneviève de Bourbon. Il en eut deux filles et deux fils, le comte de Dunois et Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, dont il est question ici. Il n'était âgé que de douze ans lorsque le Roi le nomma abbé de Saint-Étienne, que laissait vacant le cardinal Mazarin, mort le 9 mars de la même année. Le duc et la duchesse de Longueville furent toujours des protecteurs bienveillants et généreux pour l'abbaye, et s'entremirent souvent auprès du Roi

d'autant plus juste et les privilèges plus grands, que par fondation royale, il ne peut y avoir dans cette abbaye de Caën, (pour religieux de l'ordre Saint-Benoist) que des gentilshommes et personnes nobles ; mais non pas des gens comme les réformez de l'ordre Saint-Benoist, qui, pour la plus grande partie sont personnes de néant et sans qualité, venües de tous les endroits de la France, où ils pouvaient avoir des maisons réformées de leur institution et commencement.

Il est vray que, quand les réformez du royaume sollicitèrent et demandèrent qu'il leur fust permis de porter la réforme dans toutes les maisons de Saint-Benoist où elle n'avoit point encores esté reçeüe, le Roy, croyant que tous ces religieux n'agissoient que par zèle et sur un principe de vertu, les écouta d'autant plus favorablement qu'il se persuadait que c'estoit uniquement pour rétablir la piété dans les lieux non réformez. Cependant, bien éloignez de ces sentiments, les religieux réformez n'ont pas plutost eus pris possession de l'Abbaye de Saint-Ouen de Rouen, de celle de Caën, de Saint-Pierre-sur-Dives, ainsy que de toutes les autres non réformées de France, que, presqu'aussy tost, ils ont commencé et entrepris des proceds contre les fermiers, tenants, redevables et possesseurs du bien de ces abbayes, à quelque droit et titre que ce fust ; en sorte qu'ils ont ruiné les uns, perdu

pour faire aboutir les revendications et les demandes des religieux. Le comte de Saint-Paul, digne élève du grand Condé, périt en 1672, au passage du Rhin, au moment où les délégués de la confédération polonaise venaient lui déférer la couronne que Louis XIV lui avait permis d'accepter.

et dépossédé les autres (1): pourquoy la plus grande partie des affaires du palais n'estant à présent entretenües que par l'attache que les religieux réformez font paraître pour le proceds, cela leur a attiré la hayne des peuples ; les a décréditez dans les Parlements aussy bien que dans toutes les juridictions, et leur a fait perdre toute la protection qu'ils avoient auparavant auprès du Roy ; ce qui fait desia dire à beaucoup de personnes, que si les religieux non réformez de l'abbaye Saint-Estienne voulaient relever leur affaire au Conseil et y faire nouvellement connoistre les privilèges de leur fondation, ils y auroient indubitablement maintenant toute la justice que mérite leur cause. Quoyque d'ailleurs j'adjouste que, quand mesme les religieux nobles et non réformez, négligeroient de l'entreprendre, il sera toujours en la liberté des nobles de ce bailliage et de ceux de toute la pro-

(1) Ces difficultés, procès et vexations de toute sorte, arrivèrent après la démission du comte de Saint-Paul, qui avait, au contraire, ainsi que la duchesse de Longueville, comblé les religieux de dons et de faveurs. En 1668, le premier soin de Charles-Maurice Letellier, archevêque de Reims, nommé par Louis XIV abbé de Saint-Étienne, fut de faire annuler les dispositions prises par son prédécesseur en faveur de l'abbaye. Il les trouvait préjudiciables à ses intérêts pécuniaires et avait eu soin, dans un *Mémoire* qu'il avait fait signifier aux religieux, de leur dire qu'il leur parlait aussi bien en son nom qu'en celui de *M. Letellier, son père, ministre d'État.* C'était la carte forcée et les Bénédictins de Saint-Maur, récemment introduits dans le monastère, durent à la fin se soumettre à ces dures conditions, sous peine d'être renvoyés à leur tour de l'établissement qu'ils étaient appelés à réformer. Ajoutons que l'abbé ne se borna pas à cet acte de rigueur et que, pendant trente-deux ans, il leur fit amèrement regretter l'administration si libérale du comte de Saint-Paul.

vince, de disputer pour eux et leurs descendants, le droit que les bénédictins réformez leur ont si témérairement ravi, en remplissant une abbaye, comme est celle de Caën, qui n'a esté fondée par le duc Guillaume qu'afin d'estre possédée par des gentilshommes. Il est à souhaiter, que, dans une occasion favorable, ou bien après quelque service rendu au Roy par les nobles de ce pays, ils se souviennent entr'autres choses de solliciter leur rétablissement en la possession de l'abbaye Saint-Estienne de Caën, puisque la fondation fait voir qu'elle leur a esté réservée.

Il se voit, sur le milieu de la Place Royale, une église, appelée des Pères de la Mission et de laquelle messire François de Nesmond, très digne, vertueux et savant évesque de Bayeux, jetta la première pierre fondamentale en terre, au mois de may 1664, après avoir pour cet effect et à ce dessein, pontificalement célébré au lieu mesme de cette église, dont M. Guillaume Brodon, maçon ordinaire de la ville, a esté l'architecte et entrepreneur, comme il l'avoit aussy esté de celle de la Visitation. Il faut avoüer et en mesme temps, demeurer d'accord que l'église des Pères de la Mission est très bien placée, qu'elle paroist beaucoup et qu'elle est enfin tout à fait belle. Sa situation charme et plaist entièrement. On n'a pu la voir achevée qu'en 16. . parce que, combien que l'on commençât à y travailler aussy tost en 1664, néantmoins, ce travail n'avait pas touiours esté continué et entretenu de suite, mais au contraire repris quelquesfois de quatre en cinq ans. C'est ce qui a fait que ceste

église, avec le portail qui l'accompagne, n'a pas pu estre achevée plus tost (1).

Comme les Pères de la Mission sont personnes establies depuis environ quarante ans, il ne sera pas mal à propos d'en toucher quelque chose. Pour cest effect, il est à remarquer que M. Jean Eudes (2), qui estoit natif et originaire d'Argentan, ayant demeuré chez les Pères de l'Oratoire de cette ville, jusqu'à l'âage de vingt ou vingt cinq ans, il s'en retira, et, paroissant, dans l'état ecclésiastique, comme un prestre d'une vie tout à fait exemplaire, très attaché au ministère des autels et tout particulièrement dévot à la Sainte Vierge, il s'attira en peu de temps quelques ecclésiastiques qui ne souhaitoient rien davantage que sa conversation. Ce fut pourquoy, désirants les uns et les autres vivre ensemblement en communauté

(1) Reg. de l'hôtel de ville, C. 71, f° 178. — « Du 14 août 1673. — Requête des prêtres du séminaire de la ville, exposant qu'en conséquence de la fieffe qui leur a été accordée dans les Petits Prés, ils ont fait entourer la place de murailles et construit leur église qui est très avancée : mais, ayant l'intention d'y faire un beau portail, ils auraient besoin, devant ladite église, d'une bande de terrain de six pieds, sans y comprendre la place des cinq ou six marches pour monter en ladite église. Ils demandent donc à la ville de vouloir bien leur faire cette concession, sans prétendre aucun droit de propriété. *Signé :* R. du Four. J. Franchomme. J. Noël et Le Pailleur. — La demande est accordée, sans néanmoins aucune attribution d'aucun droit de propriété par l'assiette et construction dudit portail ».

(2) Sur le Père Jean Eudes et les Pères de la Mission, consulter l'ouvrage suivant : *Étude historique sur le P. Jean Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'Ordre de Notre-Dame de Charité*, par l'abbé Lecointe, curé de Cormelles-le-Royal. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878.

et former une assemblée particulière de prestres et ecclésiastiques, ils allèrent habiter les *dernières* maisons de la Place Royale, où est encores justement leur petite chapelle et leur demeure directement devant la grande porte du jardin des Pères Jésuites, au bas de la rüe Saint-Laurens. Ensuite de quoy, le Père Eudes, avec ses confrères, commença à travailler publiquement à l'instruction des peuples; et, ayant érigé, par permission du Saint-Siège, sa compagnie en titre de congrégation des Pères de la Mission, sous l'invocation du saint nom de Jésus et de Marie, il l'a depuis répandüe en beaucoup de lieux, presque par toute la Normandie et principalement aux villes où il y a évesché, comme aussy en quelques endroits de la province de Bretagne, ayant eu pour fin et principal dessein, en son institution, non seulement de faire, luy et ceux qui s'engagèrent en cette congrégation, de longues, pénibles et continuelles missions dans les villes, bourgs, villages et pays estrangers, mais encores particulièrement d'instruire et former pour l'estat ecclésiastique, toutes les personnes qui voudroient y entrer. Ce qui a fait que, depuis tous ces establissements, M[rs] les Évesques ont tousiours fait demeurer pendant quelques mois, chez les Pères de la Mission, autrement dit aux séminaires, ceux qui prétendoient à l'état ecclésiastique, auparavant que de leur conférer les ordres sacrez.

Cependant, je ne passeré point soubs silence dans ce recueïl que j'écris en l'année 1680, que le Père Eudes, après avoir supporté beaucoup de peines, grandement travaillé à la conversion des peuples et bien souffert pour la gloire de Dieu, mourut en 1678, dans une véritable odeur de sainteté et regretté de

tous les gens de bien, ayant été inhumé dans la nouvelle église, avant mesme qu'elle fût achevée. Si, lorsque j'écris en 1680, j'ay pourtant désia parlé de l'année 16.., qui est le temps auquel cette église a esté entièrement parfaicte, il ne faut néantmoins pas en estre surpris ; parce que, faisant ce recuëil, j'ay préveu à laisser, dans cette occasion, les espaces nécessaires pour y rapporter le temps de la perfection et achèvement de cette mesme église des Pères de la Mission, bastie sur la Place Royale.

Au reste, je me trouve insensiblement fort engagé à propos de remarquer que la Place Royale n'a esté commencée d'estre habitée que depuis environ cinquante ans. Tout ce grand lieu et espace estoit en nature de pray, en sorte qu'il n'y avoit pas de maisons en cette ville, au delà de la rivière d'Odon, qui coule sur les paroisses de Saint-Estienne, de Notre-Dame et qui flüe par dessoubs le moulin de Saint-Pierre. Mais, depuis ce temps-là, on a beaucoup basti en cet endroict, qui estoit vulgairement appelé les petits prays. Quand les eschevins commencèrent de fieffer au quartier de la Place Royale et permettre qu'on y fist des maisons, ce ne fust qu'à condition qu'elles seroient d'une égale simétrie et d'une semblable hauteur ; afin que le vuide qui demeureroit au milieu de ces maisons, pust avoir quelque régularité et qu'on en pust faire, dans la suite, une Place Royale. Il est vray que la plus part l'observèrent ainsy ; mais M. Gaspard Daumesnil, qui est devenu fort riche, et a gagné beaucoup de bien en faisant commerce et trafic de serges de Caën, changea tout l'ordre qu'on avoit jusqu'alors maintenu pour les bastiments. Car il fist faire, il y a maintenant vingt ou vingt cinq ans, (sur une place prise en fieffe de la ville)

sa maison qui est la dernière des petits prays, au chemin de la Porte Neufve (1), d'une structure et cimétrie sy contraire, ainsy que d'une hauteur sy différente aux autres, que cela donna lieu aux eschevins et au procureur du Roy de l'entreprendre, afin qu'il eust, conformément aux termes de sa fieffe, à se réduire et contenir au niveau des autres qui avoient faist bastir sur cette mesme place. Mais, sans avoir égard aucun à l'empeschement formé, il fust par arrest, permis au sieur Daumesnil de bastir et faire construire sa maison en la manière qu'il aviseroit bien : en sorte que, mesme depuis ce temps-là, M. Daumesnil, avançant en cette ville son crédit et sa réputation, après avoir esté il y a peut-être douze ans,

(1) Cet hôtel porte les n[os] 23 et 25 de la place Royale, aujourd'hui place de la République. Vers 1760, il faillit devenir l'hôtel de l'Intendance. M. de Fontette avait quitté le vieil hôtel de la rue Saint-Jean, et la municipalité et lui avaient pensé à celui-ci, qu'ils avaient visité avec l'ingénieur Loguet. Nous lisons, en effet, à la date du mois de juin 1759, dans le *Journal de Mauger*, publié par nous dans la collection de la Société de l'Histoire de Normandie, les passages suivants : « M. l'Intendant et ledit Loguet ont visité la maison de M. Daumesnil, Place Royale, qui est la plus vaste maison de cette place, du côté de la rivière, au bout de laquelle il y a un grand jardin qui aboutit au pont de la Foire ». L'accord ne put se faire : M. de Fontette préférait un autre emplacement et voulait surtout faire construire une Intendance à son gré. Aussi Mauger écrit-il, le 16 mars 1761 : « Pour moi, je crois que le meilleur emplacement est le moins coûteux. Ce seroit la maison de M. Daumesnil, sur la Place Royale, du côté de la Foire, dont le jardin s'étend le long de la rue qui conduit à la prairie. *Nota* que cette maison a esté vendue, en janvier 1762, à M. Renauld d'Argouges, par 42.000 livres. Je la regrette ». On voit que l'hôtel Daumesnil de Lignières devint l'hôtel d'Argouges. (*Recueil de Journaux caennais*, p. 135 et 209.)

esleu pour un des eschevins marchands de cette ville, dans laquelle charge M[r] son fils aisné et Mons[r] Gaspard Daumesnil, son jeune fils, tous deux marchands, le suivirent successivement, il arriva, qu'en l'année 1674, les sieurs Daumesnil furent soufferts de prendre possession et s'attribuer, quoyque pourtant sans aucun droit ny raison, une place qui estoit contre leur maison et en faisoit la séparation d'avec leur jardin, lequel est devant la Porte Neufve, et approche fort du pont de bois. Cette place avoit environ quarante pieds de largeur et servoit entre la maison et le jardin des sieurs Daumesnil d'un passage pour conduire tous les chevaux et bestail à la rivière. Cet abreuvoir estoit fort nécessaire et commode aux habitants, si M[rs] Daumesnil ne l'avoient pas joint à leur jardin (1).

D'ailleurs, il est encores bon de remarquer, qu'après

(1) Reg. de l'hôtel de ville, C. 69, f° 50. — « Du mardi, 30 mai 1673. — Sur la requête présentée par le sieur Gaspard Daumesnil, marchand bourgeois, exposant qu'en conséquence de la fieffe à lui faite par la ville en 1655, d'une portion de terre, sise sur la chaussée, paroisse Notre-Dame ; il a fait bâtir une maison qui lui a coûté plus de 80.000 livres, qui se trouve menacée de ruine par l'abreuvoir qui est au pied et qui est aujourd'hui inaccessible et même périlleux. Il demande donc la cession de l'emplacement de cet abreuvoir, à la charge de faire tous les travaux nécessaires pour faire des talus et autres réparations. Accordé, après délibération, moyennant le prix de 16 livres ».

On voit que cette cession fut faite dans toutes les règles. Nous n'avons trouvé, dans les reg. de l'hôtel de ville, aucune trace de « l'entreprise » des échevins contre le s[r] G. Daumesnil. Cependant les règlements étaient appliqués ; nous y lisons, en effet, que « le lundi, 27 mai 1680, signification est faite au s[r] Osmont, de cesser les travaux de la maison qu'il construit Place Royale, attendu qu'il ne s'est pas conformé au plan uniforme arrêté pour les maisons qui entourent cette place ». C. 71, f° 67, verso.

les fondements de l'église des Pères de la Mission, jettez en ce lieu des petits prays et leur jardin formé en la manière qu'il paroist, les Pères Jésuites, voyant qu'il restoit au derrière et fort proche du fort, un pray qui ne servoit qu'à tirer les papeguays d'arbaleste et de l'arc, s'en accommodèrent aussy tost avec Mrs les eschevins. Ensuite de quoy, ils firent fermer ce pray de très belles et fortes murailles en l'année 1667, et s'en servent présentement, comme d'un jardin qui leur est d'un grand revenu. A l'esgard de l'arbre des papeguez, on le plaça en mesme temps à l'entrée des prays, devant la Porte Neufve, où il est encores.

Les religieux carmes de cette ville, voyant que la tour de leur église estoit ruyneuse, la firent desmolir du lieu où elle estoit placée, sur le milieu de leur église, en forme d'une petite pyramide de bois couverte d'ardoise. En mesme temps, ils firent bastir en l'année 1665, derrière leur église, fort proche de l'autel, une tour de pierre en figure de lanterne, ainsy qu'elle paroist entre le chemin des murailles de la ville. Cependant, la vouste de leur église menaçant aussy ruine, ils donnèrent ordre pour l'abbattre et la firent relever toute neufve en 1677, l'ayant fait couvrir d'ardoise, au lieu qu'elle ne l'estoit que de tuilles auparavant (1). En cette mesme occasion furent faites

(1) Le couvent des Carmes, qui remontait à l'année 1275, fut entièrement pillé et détruit par les protestants en 1562. Il ne tarda pas à être reconstruit et à retrouver, grâce aux dons des fidèles, une partie de ses anciennes richesses. Après la reconstruction du cloître, en 1612, la voûte de l'église, qui menaçait ruine, fut, comme on le voit, refaite en 1677. Elle avait été ornée de peintures par

les deux grandes fenestres élevées au haut de l'église et dont le jour vient sur l'autel; comme aussy fut faite cette vouste enrichie des tableaux quy y sont peints (1); ce qui ne se passa point sans aucun malheur. Car un jeune religieux, qui travaillait aux tableaux, tomba du haut de la vouste et se tua sur le pavé de l'église.

Ce fut encores dans ce temps-là mesme que les carmes firent construire un très grand pulpitre ou jubé qui se voit au bas de leur église, après avoir fait ruiner et abbatre le pulpitre de pierre qu'ils avoient au milieu, entre leur chœur et la nef. Ce qui fut fait à

un jeune religieux qui se nommait Lucas Lahaye. Jusqu'ici les historiens de Caen et, en dernier lieu, M. E. de Beaurepaire dans son *Caen Illustré,* regardaient comme apocryphe la tradition qui prétendait que ce religieux s'était tué en tombant d'un échafaudage sur lequel il se trouvait pour terminer son travail. On voit, par le récit de Nicolas Le Hot, contemporain des faits, que la tradition était vraie et que ce malheureux accident arriva bien réellement. L'église, convertie en magasin, subsiste seule aujourd'hui, au n° 64 de la rue des Carmes. La tour octogone « en figure de lanterne », dont parle Nicolas Le Hot, fut démolie en 1860.

(1) Ces peintures, qui ont été l'objet d'une étude publiée par M. Tesnières dans le tome VI du *Bulletin de la Société des Beaux-Arts*, sont, pour la plus grande partie, des copies plus ou moins fidèles de tableaux de maîtres. Elles ne manquent pas d'un certain mérite : « Comme le soupçonnait M. Tesnières, écrit M. E. de Beaurepaire dans son *Caen Illustré,* et comme nous le voyons établi par le *Journal* de Nicolas Le Hot, l'auteur de ces peintures est un frère carme qui, reprenant les traditions des primitifs italiens, avait voulu consacrer son pinceau à reproduire, dans son église, les principaux événements de la vie du Christ. Ce peintre se nommait Lucas Lahaye. M. Bouët a retrouvé une toile, signée de son nom, à l'Ermitage de la forêt de Saint-Sever. Le frère Lucas a été le premier maître de Tournières, l'une de nos illustrations caennaises, l'un des plus grands peintres de portraits de l'école française ».

l'imitation des prestres de l'église Saint-Pierre, ainsy que des religieux jacobins de Caën, qui peu auparavant, avoient aussy fait abbatre leurs jubez.

En l'année 1671, la rüe Saint-Pierre, (laquelle commence depuis la grande rüe et finit au moullin de Saint-Pierre) fut faite, ainsi que celle dudit moullin, qui se continüe depuis ladite rüe Saint-Pierre jusqu'au pont de l'Hostel de Ville, le long de la rivière. A l'égard de la rüe du Moullin, elle a esté faite par la ruine des anciennes murailles de la ville, qui jusqu'alors avoient touiours occupé cet endroit (1). Pour ce qui est de la rüe Saint-Pierre, ainsy que du pont du Moullin, ce n'estoit auparavant, en tout ce lieu, que des maisons qu'il fallut abbatre et desmolir pour former cette rüe et construire le pont

(1) Vers la même époque, on commença la rue des Petits-Murs, sur l'initiative privée de quelques habitants. Reg. de l'hôtel de ville, C. 68, f° 175. — « Du 22 mai 1673. — Requête des sieurs Isaac Hamon, Jacques Le Coq, et Jacques de la Fosse, habitants de cette ville, pour que la ville leur permette d'abattre les vieux murs de la ville et de faire une rue de 12 pieds, allant du carrefour S[t]-Pierre depuis le Pont-Neuf jusques au pavillon de M. de Brieux. La demande est accordée ».

Voici deux autres délibérations qui s'y rapportent:

« Lundi, 20 septembre 1677. — Pour terminer la rue commencée depuis le pont nouvellement construit, proche le moulin St-Pierre, il est nécessaire de s'entendre avec M. de Brieux, pour acquérir le pavillon qu'il possède en cet endroit. M. Allain, échevin, verra M. de Brieux pour traiter avec lui aux meilleures conditions possibles ». C. 70, f° 60, verso.

« Lundi, 22 juillet 1680. — Il est arrêté, pour ouvrir la rue commencée qui tend au pont S[t]-Pierre, d'abattre les maisons étant proches de l'Hôtel de Ville. Est également arrêté que lesdites maisons seront achetées moyennant 1.300 livres ». C. 71, f° 75.

du moullin. Cependant, comme l'espace estoit trop grand et large, la ville fieffa en mesme temps au sieur Isaac Hamon, marchand mercier de la religion protestante, environ quinze ou vingt pieds d'héritage en largeur, sur tout le long de la rue Saint-Pierre où il a fait bastir plusieurs maisons du costé gauche, en entrant de la grande rüe en celle de Saint-Pierre (1). Estant à remarquer, qu'auparavant l'ouverture de cette rüe, il n'y avoit qu'une petite ruelle, large peut-être de trois à quatre pieds, qui conduisait de la grande rüe, par dessus l'héritage fieffé au sieur Hamon, droit devant la porte du moullin; et que, dans toute la largeur de la rüe, ainsy que de l'héritage fieffé, il y avoit deux grands porches au bout, sur la grande rüe, lesquels furent en mesme temps abbatus, afin de faire l'ouverture de la rüe Saint-Pierre.

(1) Reg. de l'hôtel de ville, C. 68, f° 154. — « 31 juillet 1670. — Vente à la ville par le s^r^ François Le Boucher, s^r^ de Verdun, écuyer, conseiller au bailliage, d'une place sur laquelle est provisoirement bâtie une maison sur la Grande Rue, jouxte d'un côté la ruelle du Moulin et d'autre, une petite rue tendant sur les anciens murs de la ville, butte d'un bout sur la Grande Rue et d'autre les murailles anciennes qui faisaient séparation de l'Ile St-Jean, d'avec le reste de la ville du côté du Château et de l'église St-Pierre, afin de laisser une rue libre et faire la communication de la ville, du côté de ladite église, avec le quartier de la Place Royale, ce qui apportera une grande commodité aux habitants et marchands. Largeur de la rue: 22 pieds de roi. Prix 6.000 livres à fournir par les voisins intéressés, etc. ». Ce fut le commencement de la rue Hamon, ce que nous voyons par la délibération suivante qui fut prise le mardi 29 juillet suivant: « Arrêté qu'une rue sera ouverte pour faire la communication de la grande rue de la Halle au Blé dans la Place Royale, qui sera large de 22 pieds de roi et pour cet effet, d'acheter du s^r^ de Verdun la place de la maison qui lui appartient ».

D'ailleurs, ce fut aussy en 1671 que monsieur l'abbé de Saint-Martin fonda un prix de musicque, pour estre jugé par le maistre de la musicque de Saint-Pierre au jour de Sainte Cécile, avec grande cérémonie et au son des closches, comme il est plus amplement porté dans le contrat de la fondation. Ce prix doit estre annuelement, pour celuy qui le remporte, d'un petit flambeau d'argent, vallant dix escus, et le sieur abbé Saint-Martin, voullant y apporter quelque augmentation, a touiours fait donner, pour second prix, à celuy qui remporte après le premier, une petite bague d'or, avec quelques livres de ses ouvrages et voïages. Le sujet de ce prix de musicque est un motet en l'honneur du Très Saint Sacrement, dont les paroles sont envoyées par toute la France, de la part du s^r^ fondateur, ou du M^e^ de la musicque de Saint-Pierre, aux maistres des cathédrales et autres, afin d'y composer. Le jour de Sainte Cécile, tous les motets estant faits chanter publiquement dans l'église de Saint-Pierre, de Caën, soubs la mesure du maistre de musicque, il proclame aussy tost dans le mesme endroit, ceux dont les piesses sont couronnées par son avis et par celuy de quelques musiciens de la compagnie qu'il y appelle (1).

(1) Les candidats à ce prix étaient assez nombreux et souvent de provinces éloignées. L'exécution des œuvres couronnées attirait beaucoup de monde, parfois jusqu'à deux mille personnes, ainsi que le constate l'abbé de Saint-Martin, dans une *Lettre à M. Gosselin, curé de Saint-Georges-du-Château de Caen et conservateur de la confrérie de Sainte-Cécile.* Malheureusement la question de la présidence de ce concours causa plus tard la ruine de cette institution. On choisissait pour cet honneur des gens de qualité, mais, comme certains frais tombaient à leur charge, ils refusaient

Il faut avouër que cette fondation est tout à fait louable et M. l'abbé de Saint-Martin en a encores fait plusieurs autres en cette ville. Auparavant cela, il a fait bastir dans l'église des Cordeliers une chapelle fort riche, au costé droit de la porte du cœur, ayant pour tableau la Scène de Notre-Seigneur, avec ses apostres. L'on voit, dans cette mesme chapelle, plusieurs épitaphes et autres inscriptions dont il l'a décorée ; y ayant mesme par avance fait placer sa propre épitaphe, dont il n'y aura que le jour, le mois et l'année à remplir après son déceds. C'est aussi Mr l'abbé de Saint-Martin qui a fait élever la croix pleureuse, prosche les plaines de Cormelles, ainsy que la Belle-Croix, au carrefour de la rüe des Jésuites, qui est une piesse fort riche : lesquelles deux croix avoient estées renversées autrefois et tout à fait démolies par les protestants dans le dernier siècle.

presque toujours. En 1678, dit M. Carlez, dans son *Étude sur la musique à Caen*, le commandeur de Voismer ne voulut point payer au poète auteur de la *lettre du mottet*, les six francs qui lui étaient dus comme honoraires. L'abbé se montra d'autant plus indigné de cette lésinerie qu'il avait eu la délicate attention de dédier au commandeur son livre « Des images de piété en bosse », placées à ses frais dans la ville de Caen. Aussi, pour éviter le retour d'un pareil désagrément, se mit-il en devoir d'obtenir du Parlement un arrêt qui réglât la dépense de la présidence.

Ajoutons qu'en 1678, l'abbé de Saint-Martin avait fait paraître un opuscule dont voici le titre : *A Caen, ce 12 novembre 1678. Adsunt dies triumphales, etc. S. l. (Caen) n. d. (1678)* ; pièce in-4°, 3 p. — C'était une lettre circulaire aux musiciens en vue du concours de 1679, qui serait présidé par M. de la Cour, seigneur de Manneville, président en la chambre des comptes de Paris. M. de la Cour venait de donner « une somme fort notable » à l'hôpital de Caen. La famille de la Cour appartenait à notre ville.

C'est luy pareillement qui a fait faire la figure de Saint Sauveur, que l'on voit devant l'église, dans le milieu de la grande place; celle de Saint Martin, en la rüe du Bourg-l'Abbé, de l'autre costé de la porte de Bayeux, ainsy que le puy qui est placé et couvert d'une très belle figure de Saint Michel, par luy encores faite faire, devant la porte de la maison où il demeure, en la cour des Pères Cordeliers; lesquels cédèrent cette place à feu Monsieur de Cauvigny, afin d'y bastir cette mesme maison qu'occupe M. de Saint-Martin, pour en jouir seulement à droit d'amphytéose (1). Davantage, ç'a esté aussy le sieur abbé de Saint-Martin qui a fait accommoder et mettre un plat fonds en la manière qu'il paroist, en la classe de théologie du collège des arts. Au milieu de cette classe sont les armes du sieur de Saint-Martin, suspendües au haut du lambris et surmontées d'un chapeau de protonotaire, parce qu'il est du Saint-Siège apostolique et qu'au voïage qu'il a fait en Italie, il se

(1) La maison de l'abbé Michel de Saint-Martin était située rue des Cordeliers, en face des Grandes Écoles. Sa mère appartenait à une famille riche et considérable, celle des du Thon. Des membres de cette famille ont fait partie de l'échevinage de Caen pendant très longtemps. Les du Thon possédaient à Caen plusieurs beaux hôtels, notamment l'ancienne maison de M. de Montcarville, qui appartient aujourd'hui au couvent des Ursulines, rue de la Chaîne; une maison, rue du Moulin, etc. Dans le *Journal de Simon Le Marchand*, que nous avons publié en 1903, on trouve à la date de 1629, que ce fut un du Thon qui fit « couvrir en plomb estamé l'église Saint-Pierre, depuis le pulpitre, jusqu'au bout vers les orgues ». Laurent du Thon, écuyer, sieur du Quesnay, conseiller au bailliage et siège présidial, mourut en 1679, à l'âge de 81 ans, n'ayant cessé de remplir ses fonctions que peu de jours avant sa mort.

fist pareillement recevoir docteur en théologie de la faculté de Rome, où, s'étant présenté, il reçeut dans l'université le bonnet de docteur.

Sy, après ce voïage d'Italie, ainsy que quelques autres que le sieur de Saint-Martin avoit en mesme temps fait en Allemagne, dans la Flandre et ailleurs, le gouverneur et les eschevins de cette ville avoient voulu contribuer de quelque chose à la proposition que leur fist le sieur de Saint-Martin, à son retour, de faire travailler dans le milieu de la place du carrefour Saint-Pierre, une très belle fontaine bouillante, avec un grand et riche bassin, l'on auroit présentement la satisfaction d'y voir une très agréable fontaine qui serviroit d'un grand ornement pour cette ville où il n'y en a aucune (1). Cela se trouvoit d'autant moins difficile à exécuter que le sieur de Saint-Martin se pro-

(1) L'abbé de Saint-Martin proposa même mieux et voulait devancer notre époque où les eaux de Moulines ont mis deux cents ans et plus à venir alimenter nos fontaines. On lit, en effet, dans les Reg. de l'hôtel de ville, C. 72, f° 130, verso, la mention suivante : — « Du mardi, 14 avril 1682. — Messire Michel de Saint-Martin offre de donner à la ville une somme de 10.000 livres, pour aider à fournir les fonds nécessaires, pour faire venir de l'eau de fontaine dans la ville. La Compagnie accepte l'offre et arrête qu'il en sera passé contrat par devant notaires, par MM. Le Neuf et Formage, échevins délégués ». Ce projet n'eut pas de suites : l'argent fut versé, mais il était encore dans les coffres de la ville en 1687, année de la mort de l'abbé de Saint-Martin. — « Du lundi, 17 novembre 1687. — La Compagnie ayant appris le décès de M. l'abbé de Saint-Martin, et vu le contrat de donation par lui souscrit en faveur de la ville le 14 avril 1682, arrête qu'il sera, jeudi prochain, célébré un service solennel dans l'église Saint-Pierre, auquel elle assistera. L'huissier est chargé des préparatifs ». Et plus bas : « Le service a eu lieu le jeudi, 20 novembre ». Reg. de l'hôtel de ville, C. 75, f° 31, verso.

mettoit de faire tirer les eaües d'un puy qui se voit au haut de la place du marché au bois, en montant au chasteau.

D'ailleurs, M. l'abbé de Saint-Martin a pareillement fondé, en l'université de Caën,un prix d'ode latine, pour estre jugé avec les prixs des autres piesses en la séance du palinod, dont on ouvre la cérémonie au jour et feste de la conception de la Sainte Vierge. Il fist mesme des dépences considérables en processions, gendarmeries, feux d'artifices et autres réjouissances pour le subject des canonisations de Saint François de Salles, de Sainte Marie Magdelaine de Pazzi, de Saint Pierre d'Alcantara, de Saint Pie, de Saint Albert, de Saint Raymond et de Saint François de Borgia, dont on fist feste pour leurs canonisations, il y a environ dix ou douze ans, aux couvents de la Visitation, des Carmes, Carmélites, Cordeliers, Jacobins et Jésuites de cette ville. Enfin ce fust en la mesme année de la fondation du prix de musique, que le sieur abbé de Saint-Martin fist encores élever les deux figures de Saint Sauveur et de Sainte Cécile que l'on voit aux deux extrémitez du carrefour, comme aussy, en l'année présente 1680, celle de la Vierge tenant l'enfant Jésus au milieu des figures du Sauveur et de la Sainte Cécile (1).

(1) Voici la délibération concernant cette troisième statue. Reg. de l'hôtel de ville, C. 71, f° 76. — « Lundi, 2 septembre 1680. — Sur la requête présentée par M. Michel de Saint-Martin, écuyer, prêtre, docteur en l'Université de Rome, seigneur de la Mare du Dézert, tendant à être autorisé à mettre une troisième statue sur la place Saint-Pierre, il est répondu que, non seulement l'autorisation est donnée, mais que la ville félicite M. de Saint-Martin de son zèle et de sa piété et l'exhorte à continuer ces monuments glorieux de l'affection qu'il témoigne à la ville ».

Celuy qui a travaillé et fait tous ces ouvrages donnez par le sieur abbé de Saint-Martin, est nommé Postel, lequel est un des plus savants et habiles sculpteurs de France, ayant son académie des figures aux grandes escoles, au bout de celles où on enseigne le droit. Il a néantmoins cela de particulier, qu'il excelle encores plus dans son travail aux figures prophanes, que non pas à celles de dévotion : et si, dans la suite, on jugeoit que la Sainte Cécile, placée au carrefour, tient moins de la piété que du prophane, il en faut attribuer la cause au sujet pour lequel elle avoit esté faite. Car c'estoit une Diane que Postel gardoit depuis longtemps dans son Académie et à laquelle il a apporté quelque petit changement pour la faire paroistre en Sainte Cécile (1).

Cependant ce mesme sculpteur a fait encores beaucoup d'autres ouvrages considérables, en outre ceux que j'ay rapportés ; sans parler de toustes les figures qu'il a mises au grand autel des Jacobins de cette ville par les soins du T. R. P. de Blémur, religieux Jacobin et prieur de ce couvent (2), qui en fit la dépence il y a environ dix ans, dans le temps des festes des canoni-

(1) Jean Postel, le sculpteur caennais bien connu, auquel ses concitoyens durent la première statue de Louis XIV, érigée sur la place Royale, était aussi l'auteur d'un buste du même, qui avait été placé, en septembre 1679, sur la cheminée de la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

« Quelque petit changement » est une trouvaille... Admettons que ce « changement » dut être aussi pénible pour l'une que pour l'autre.

(2) Le R. P. Philippe Bouette de Blémur était le frère ou le parent de la R. M. Marie-Jacqueline Bouette de Blémur, prieure de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, qui était née à Paris le 8 janvier 1618 et y mourut le 24 mars 1696, et à laquelle le

sations rapportées. C'a été le mesme Postel qui a aussy fait cet ouvrage de sculpture qui paroist dans la mesme église des Jacobins, sur l'entrée de la chapelle de la Passion, qui estoit autrefois le lieu de la grande porte de cette église, que fit changer dans le mesme temps le R. P. de Blémur, lequel a encores depuis entièrement fait rebastir tout le couvent des Jacobins, qui estoit tout à fait ruineux, après avoir été, pour cet effect, esleu prieur par trois différentes fois, n'en ayant pu venir à bout dès la première, ny seconde fois parce qu'il avoit aussy fait bastir toutes les maisons que les Jacobins ont sur la rüe où il n'y avoit auparavant qu'une place inutile.

Mais afin de ne m'esloigner pas davantage de ce que je m'estois proposé d'écrire au sujet du sieur de Saint-Martin et pour finir son histoire, comme on le doit, il est à propos de remarquer que s'il a fait de belles choses avec son revenu qui est de cinq à six mille livres par an, il est toujours vray qu'il les a fait très mal: car, en outre que sa science n'est pas rare et qu'elle a toujours esté peu considérable, c'est aussy qu'il a l'esprit si mal fait qu'il n'a presque rien donné, entrepris ou fait faire, qu'il n'ayt suscité pour cet effect quelque proceds, estant devenu invectif et injurieux jusqu'à un tel point, que, comme il a toujours aimé à écrire et faire imprimer, il n'y a

P. Martin a consacré une notice dans son *Athenæ Normannorum*. Elle avait composé plusieurs ouvrages de dévotion, dont l'un : *Les grandeurs de la Mère de Dieu, dédiées à la Reyne*, Paris, Louis Billaine, 1681, contient une approbation du frère Philippe de Blémur, religieux jacobin. (Conf. *Athenæ Normannorum*, publié par MM. l'abbé Bourrienne et Tony Genty. Caen, Jouan; p. 367. *En cours de publication.*)

personne qui n'ayt appréhendé sa plume. Enfin, il s'est rendu si ridicule au public que la faiblesse en laquelle il est tombé (principalement depuis dix ou douze ans) l'a porté à ne paroistre chez luy, ou dans sa chaise roulante par la ville, vestu qu'avec plusieurs camisoles, vestes et manteaux, ainsy qu'avec huit calottes sur la teste et autant de paires de bas de chausses aux jambes, en quelque saison de l'année que ce puisse estre : ne couchant pas mesme ailleurs que dans un four de briques qu'il a fait construire en sa cuisinne. Lorsque quelques personnes en ont voulu scavoir la raison, il a tant de faîble dans l'imagination qu'il a cru cette manière de vivre fort commode et bonne pour la prolongation des jours et la conservation de la vie, disant mesme n'en user de la sorte que suyvant les advis de M. de Lorme, médecin du feu Roy Louis 13.

La porte de l'Abbaye d'Ardainne, distante d'une demi lieue de cette ville, est un bastiment très riche et superbe, qu'on ne vit achevé qu'en 1672 (1), après

(1) Les bâtiments de l'abbaye d'Ardenne avaient été reconstruits, après les guerres de religion, par les soins de l'abbé de Villemor; cela résulte d'une inscription qui était placée sur la demeure de cet abbé. Cette inscription a été conservée dans les notes de M. Léchaudé d'Anisy. Extrait d'une lettre de M. Roger, curé de Saint-Sauveur : « Il y a une inscription placée au haut de cette maison sur une pierre de deux pieds de hauteur environ et d'un pied et demi de largeur, sur laquelle on lit : Hæc fuerunt ædes illius qui monasterium Ardense construxit, quas, vetustate et internis bellis regnante Carolo IX, Galliarum rege susceptis, corruentes refecit, quam potius novas fecit nobilis vir Baptista de Villemor, reginis consul ob eleemosinis, abbas Ardensis. — Anno quinquagentesimo septimo ».

environ deux ans de travail, et la chasse d'arbres qui furent pour lors plantez devant cette porte, en rendent encores l'entrée plus belle, parce que ces arbres y forment une perspective à perte de vüe. Cependant l'entrée de cette mesme abbaye estoit auparavant par le haut de la basse-cour, à une grande porte qui regarde sur le bois de la chesnée d'Ardainne; en sorte que, la nouvelle porte estant faite, les religieux firent aussy en mesme temps eslever une balustrade devant leur église, pour tenir lieu de séparation avec la basse-cour.

Comme le changement qui fut commencé à faire dans le quartier des Jacobins, en l'année 1673, est quelque chose de grand et de considérable, il est maintenant à propos d'en parler; pour cet effect, je remarqueré, qu'après la démolition d'une grande porte de la ville, ainsy que des antiens murs de ville, où elle tenoist au bas de la venelle aux chevaux, prosche et jouxte le cours de la rivière d'Odon, on continua de faire une semblable démolition à l'entrée du champ de la foire, à dix ou douze pas du pont Saint-Jacques, du costé des Jacobins, où estoit aussy une des portes de la ville et le bout des antiennes murailles qui se continuaient jusques au pont Saint-Pierre. Mais, afin de faire connoistre le subject de ce changement qui, à la vérité, ne rend la ville que plus agréable, il faut considérer pourtant qu'il n'a point esté fait sans intérêt particulier et que ce n'a esté que le crédit et l'autorité des sieurs de Bernières, d'Acqueville, Louvigny, Gavrus, qui donna le plus de lieu à tout cela. Car, ces messieurs qui sont frères et dont je toucherai quelques traits de la manière d'agir dans la suite de

cet article, ayant porté les eschevins à entreprendre la ruine et démolition, tant des murailles que de la porte de ville, qui portoyent une umbre trop incommode à leur logis qui se voit à l'entrée de la rüe, devant les Jacobins (1), l'abattement en fut fait avec beaucoup de diligence, ainsy que deux fortes et grosses tours de pierre très élevées, dont l'une, estant au bout des murailles, joignait la porte de la ville, fort proche du logis d'Acqueville. L'autre tour estoit au

(1) Voici les délibérations prises par la ville à ce sujet. Reg. de l'hôtel de ville, C. 69, f° 157. — « Du lundi, 16 décembre 1675. — Du délibéré fait sur la nécessité de réparer les murailles de la ville pour aller aux Jacobins et après visite des lieux ; attendu qu'il en coûteroit des sommes énormes pour ladite réparation, il est arrêté qu'elles seront démolies et qu'il sera fait deux rues pour l'ornement de la ville et la commodité du public : l'une, de 22 pieds de largeur, allant de la Grande rue Saint-Jean à la Place Royale ; l'autre de ... de largeur, qui donnera communication de ladite rue à la foire royale. Ces rues seront surtout utiles en temps de foire, et, en outre, par la commodité d'un abreuvoir qui se trouvera au bas de la première rue, au milieu de la ville ; d'autant qu'il n'en existe qu'un qui est très périlleux et dans lequel plusieurs personnes se sont noyées. Comme il sera nécessaire d'acquérir quelques héritages de MM. de Bernières-Louvigny, les sieurs Rouxelin et Daumesnil sont chargés de traiter avec eux ».

Le 20 décembre suivant, le contrat était passé entre la ville et MM. de Bernières. « Acte entre la ville et MM. de Bernières pour l'ouverture et confection de la *rue de Bernières ;* y figurent : noble dame Madeleine Le Breton, veuve de M. de Bernières, écuyer, sieur d'Acqueville, conseiller au grand conseil ; M. Rolland de Bernières, écuyer, sieur de Louvigny, conseiller du Roi au Parlement de Normandie ; Maistre Jean de Bernières, écuyer, sieur de Gavrus, conseiller du Roi, trésorier général de France à Caen ; M. de Bernières, écuyer, sieur de Vaubénard, et Michel de Bernières, écuyer ».

lieu mesme de l'abreuvoir, au bas de cette rüe, qui s'est trouvée formée par la ruine des murailles, dont la hauteur égalait le reste qui se continue encores jusqu'au pont Saint-Pierre, et dont le chemin, qui tenoit environ cinq à six pieds de large, tout le long du mur du jardin d'Acqueville tel qu'il est encores à droite ligne du logis, alloit joindre ce qui reste des murailles par la tour du lieu où est présentement l'abbreuvoir, laquelle estoit, pour cet effect, percée au travers. En sorte qu'il n'y avoit en cet endroit aucun autre chemin, à moins que de descendre par la venelle Gohier, qui est un lieu inhabité. Jusqu'alors, on n'avoit point entendu parler de la rüe de Bernières.

Cependant, cela estant ainsy fait, la grande place qui regarde l'abbreuvoir n'estoit pas non plus encores en lumière, parce que ce lieu estoit fort pressé d'une muraille qui estoit proche de l'abbreuvoir, et que, depuis cette muraille jusqu'en la rüe Saint-Jean, ce n'estoit qu'un lieu négligé et inhabité, où des religieux templiers avoient eu leur église, et fait leur demeure, ainsy que les restes de leur église avec grandes fenestres et pilliers aboutissants sur la rüe Saint-Jean, le marquoient encores en 1673, ce qui fait mesme croire encores à un chacun que le jardin des sieurs d'Acqueville et le bois qu'on y voit appartenoit aussy à ces religieux templiers, lorsqu'ils furent généralement chassez du royaume de France, environ l'an 1330. Il arriva que les sieurs de Louvigny-Gavrus, en 1674, se mirent en possession de toute cette place, depuis le lieu de l'abbreuvoir jusqu'en la rüe Saint-Jean, sans y avoir aucun droit et par une pure usurpation que la faiblesse des eschevins et l'autorité du sieur d'Acque-

ville emporta (1). En sorte que, depuis ce temps-là, ils y ont fait bastir des deux costez beaucoup de maisons, quoyque le fonds soit au Roy seul et non pas à eux-mesmes, ayant imposé à cet endroit le nom de la rüe de Bernières ou d'Acqueville. Au lieu que, (ces Messieurs n'estants pas bien aimez de la plus part des habitants) presque tout le monde appelle cette rüe, par rapport à ceux qui l'ont fait faire, la rüe de Gasteville.

En effect, ce sont gens, qui, soubs le masque de dévotion, font bien du mal, et qui, voulant passer

(1) On a vu, par les délibérations citées plus haut, que la rue de Bernières avait été faite à la suite de contrats réguliers. Il faut ajouter que MM. de Bernières ne furent pas les seuls à vendre des terrains à la ville. Les délibérations suivantes en font foi. — « Du lundi, 13 juillet 1676. — Attendu qu'il est nécessaire, pour achever la nouvelle rue, *dite de Bernières,* d'avoir une partie de l'héritage, appartenant à Eustache Tasset, de Dives, et que le s^r^ Tasset ne veut s'en défaire qu'à un prix excessif : arrêté qu'il sera donné assignation audit sieur pour comparaître mercredi prochain, au bureau de police, pour voir dire qu'il sera tenu de vendre aux sieurs échevins partie de son héritage, pour servir à ladite rue et à la commodité du public, dont il sera fait estimation ». Reg. de l'hôtel de ville, C. 70, f° 15, verso.

Cette affaire traîna en longueur : nous trouvons, en 1680, une nouvelle délibération à ce sujet. — « Du lundi, 17 juin 1680. — Arrêté que pour rendre plus commode l'abreuvoir de la rue de Bernières, on demandera au s^r^ Tasset de vendre son jardin à la ville ». Reg. de l'hôtel de ville, C. 71, f° 69, verso. — « Du lundi, 30 septembre 1680. Il est passé contrat avec le s^r^ Eustache Tasset, pour l'acquisition, moyennant 700 livres, d'une partie de jardin, sis rue de Bernières, pour agrandir et améliorer l'abreuvoir ». Reg. de l'hôtel de ville, C. 71, f° 81. — Et enfin le « mercredi, 27 novembre 1680 ; arrêté pour l'abreuvoir de la rue de Bernières, que le s^r^ Daumesnil, qui s'était obligé, le 30 mai 1673, d'en faire un à ses frais, paiera 600 livres, moyennant quoi la ville se charge du travail ».

pour nobles, ne le sont aucunement (1). Mais, afin de les faire connoistre, il est à remarquer que ces Messieurs s'appellent Bernières et sont quatre frères dont l'aisné se nomme M. de Louvigny, à cause de la terre de Louvigny qui leur appartient, proche de Caën, à l'extrémité de la praierie: il est conseiller au Parlement de Roüen. Le second, M. de Gavrus, est trésorier de France au bureau des finances de cette généralité de Caën: le troisiesme est passé en qualité d'ecclésiastique missionnaire, parmi les infidèles...... et est grand vicaire de l'évesque de ces païs-là. Enfin, le dernier est M. de Vauxbénard et âagé de trente cinq ou quarante ans, quoyque le plus jeune des garçons.

Pour ce qui est de leur père, qui avoit fait l'acquest de la terre de Louvigny, il vivoit fort simplement et ne paroissoit aucunement, ayant seulement un vallet et une servante à son service, pour luy et sa femme. Mais leur ayeul, qui vivoit dans le dernier siècle passé, fut celuy qui commença la fortune de cette famille, estant un grand et fameux marchand de bled en cette ville, où il gagna et assembla beaucoup de bien à cette sorte de commerce qui n'est pas aprésent sy heureux. Cependant, de tous ces Messieurs d'Acqueville, il n'y a que M. de Louvigny marié; les autres ne voulant pas s'engager dans le mariage, afin que les enfants de leur frère aisné en soient plus riches. Comme l'on se plaint beaucoup de la famille d'Acqueville, il est pourtant véritable que celuy

(1) Les Bernières avaient été anoblis en 1587; ils portaient, selon Chamillart: coupé, au 1er recoupé de gueules, à une étoile d'or et d'azur à 3 croissants d'or; au 2me, d'argent, au léopard naissant de sable, armé et lampassé de gueules.

contre lequel on a le plus sujet de crier, c'est le sieur de Gavrus; car c'est une personne de si grande entreprise que, quand il a quelque chose à dessein, il faut absolument qu'il en vienne à bout et qu'il l'exécute; soit que l'affaire soit juste ou non. Pour cet effect, il ne faut que faire réflection sur le grand proceds que luy, avec ses autres frères, ont suscité contre le sieur Le Picard Norey, au sujet de la baronnie de Venoix, auquel elle appartenoit à juste titre, au lieu et place du Roy, par droit de confiscation sur le seigneur qui avoit esté exécuté pour crimes. Cependant ces Messieurs d'Acqueville ont ruiné par leurs chicanes le sieur Le Picard, qui estoit un fort honneste gentilhomme et, à force d'argent et de présents, se sont faits (il y a quelques années) envoïer en possession de la baronnie de Venoix, par arrest du Conseil. En sorte que présentement, ils se disent hautement barons de Venoix dans leurs titres. D'ailleurs, comme il n'y a presque que le sieur de Gavrus qui prenne le soin de tout le bien et revenu de la famille, il n'y a presque point d'habitant qui ne se plaigne de luy dans la paroisse de Gavrus, mais principalement dans celle de Louvigny, où, malgré les paroissiens, il s'est emparé de cette paroisse par son autorité, en la joignant aux piesses et los de sa terre de Louvigny, où il en use à l'égard de toutes choses, comme il luy plaist; nourrissant mesme dans la praierie de Caën, proche de sa terre, des troupeaux de cinq à six cents moutons tous les ans, au préjudice des règlements communs et sans en avoir le droit ny le privilège (1).

(1) La baronnie de Louvigny ne date, en effet, que de l'année 1680; elle fut érigée en faveur des Bernières. Quant aux droits de

La manière d'agir mesme du sieur de Gavrus est quelque chose de si hardi, que pour la construction de ses maisons de la rüe de Bernières, il ne se servit que des pierres provenantes de la démolition des murailles et tours dont j'ay désia parlé en cet article. Sur quoy, il me souvient de dire qu'il ne doit pas estre surprenant si la rüe qui paroist le long de la muraille du jardin de Bernières, est bien plus large qu'on ne pourroit croire, ayant esté fait remarquer que le chemin qui estoit entre les murailles de la ville et celles du jardin de Bernières, n'avoit que cinq à six pieds de largeur; mais il faut prendre garde que c'est qu'il y avoit, de l'autre costé des murailles, une terrasse qui venoit border jusqu'au cours de la rivière, ainsy qu'on le remarqueroit encores sy l'on n'y avoit pas fait le talud qui s'y voit présentement.

Enfin, ce fut le sieur de Gavrus qui obtint encores et emporta malgré la résistance des personnes de qualité et celles d'un chacun, que l'hospital général de cette

cette famille sur les prairies de Louvigny et de Caen, ils étaient attachés à la terre et se continuèrent, sans opposition, par la suite. On lit dans les *Mémoires de Michel Béziers*, à l'article *Louvigny* : « M. de Bernières est seigneur de Louvigny. Il est fils de Messire Jean de Bernières-Louvigny, baron de Venoix, lieutenant général des armées du Roy, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, mort en 1759. Il y possède les fiefs de Louvigny et de Coliboeuf, qui lui donnent de beaux droits sur les prairies de Louvigny et de Caen ».

Nicolas-Joseph de Bernières, dont parle Michel Béziers, dernier représentant de cette famille, mourut le 26 mars 1766, sans postérité. Son héritage se trouva réuni sur la tête de Mlle d'Écoville, sa nièce, qui épousa, le 31 mars 1767, le marquis d'Hautefeuille, colonel du régiment de Normandie, seigneur et patron, de ce chef, des paroisses de Louvigny et de Venoix.

ville, dont on jetta les fondements en 1677, fut basti dans le pray où il est situé; quoyqu'on représentast que cet endroit ne pouvoit estre un lieu de santé pour les pauvres et que l'hospital seroit continuellement empoisonné des exhalaisons de toute la praierie. Au lieu qu'il estoit beaucoup plus commode de le faire bastir, ou bien dans le lieu des gensdarmes de Cally, ou à la Maladrerie, ou mesme à l'endroit de la ferme de la Motte, au-dessus de Montaigu. Cependant, afin d'en venir à bout, le sieur de Gavrus fist establir à l'inseu d'un chacun, un arrest du conseil, portant injonction de bastir l'hospital général sur ce pray; duquel bastiment ayant pris la conduite, le public a toujours cru qu'il n'y a pas peu profité (1). Ensuite de quoy, après avoir commencé de renfermer quelques pauvres dans cet hospital, le sieur de Gavrus a encores

(1) La famille de Bernières, dont les auteurs contemporains, Antoine Halley et Huet entre autres, parlent avec éloge, a pu, comme bien d'autres, justifier le proverbe : *nul n'est prophète en son pays*. Ces transformations qui, en somme, — Nicolas Le Hot est obligé de le reconnaître, — amélioraient les communications et l'aspect du quartier, pouvaient mécontenter certaines personnes et surtout celles qui, par envie ou respect mal entendu des vieilles choses et des vieilles coutumes, sont toujours portées à critiquer les changements. Nous avons vu d'ailleurs que tout se passa correctement. Il en fut de même pour l'hôpital général et l'acquisition du pré de la foire, ainsi que le prouvent les délibérations citées plus loin.

« Personne n'avait plus contribué à l'exécution de cet hôpital, écrit Daniel Huet, que feu M. de Gavrus-Bernières, trésorier de France à Caen, par ses soins et ses aumônes, se montrant digne héritier de la vertu et de la piété de la famille dont il était sorti ». On trouve les mêmes éloges, dit M. E. de Beaurepaire, dans son *Caen Illustré*, avec quelques allusions aux amertumes dont M. de Gavrus ne cessa jamais d'être abreuvé, dans une *note manuscrite*

fait rendre au conseil privé du Roy, à la sollicitation des sieurs intendants qu'on a eus depuis trois ou quatre ans en cette généralité, des arrests qui autorisent les directeurs de l'hospital général, à se faire payer de vingt solzs par chacun tonneau de cidre que les habitants et bourgeois font faire ou apporter de la campagne en cette ville : et cela pour commencer un fonds et un revenu asseuré à cet hospital, en faveur duquel, suivant l'avis du sieur de Gavrus, on est plutost pour augmenter cet impôt que non pas de le diminuer aucunement.

Au reste, comme je n'entreprends pas de décrire la vie entière des Bernières-d'Acqueville, je finiré seulement cet article en disant que le chemin qu'ils ont choisi (et principalement le sieur de Gavrus) pour sembler recommandables et le masque dont ils se sont toujours couverts, ç'a esté de grandes apparences de dévotion : affectant fort le sieur de Gavrus de travailler à faire paroistre en toustes choses, qu'il n'agit que par un principe de vertu, mais qui, à la vérité, est condamné de bien des gens. Afin de mieux réussir à tout, la politique et la conduite du sieur de Gavrus l'ont toujours porté à se bien mettre d'abord dans l'esprit des sieurs intendants qui ont esté envoyés et départys dans cette généralité. Davantage, il s'est aussy toujours bien establi, par l'usage de sa dévotion, auprès des ecclésiastiques et maisons reli-

sur l'hôpital de Saint-Louis, conservée dans les archives de cet établissement. A côté de M. de Gavrus, il faut citer comme bienfaiteurs, sa mère, Mme d'Acqueville, Mgr de Nesmond, M. M. de la Croisette, gouverneur de Caen; Malherbe du Bouillon; Cally, ancien curé de Saint-Martin; Mes de Cauvigny et de Renty.

gieuses, parce qu'ils n'ont rien à essuier avec luy. A joindre qu'il ne s'est pas oublié de s'attirer l'estime de Monsieur l'évesque de Bayeux et de se l'acquérir depuis presque vingt ans qu'il remplit le diocèse (1).

Pour ce qui est de sa famille, il est considérable que sa tante, sœur de feu son père, establit en cette ville et jetta les fondements, il y a environ trente ans, de la maison des Ursulines, en la rüe Saint-Jean, derrière les Carmes, dont elle fut fondatrice : elle s'appeloit Madame de Bernières. D'ailleurs, M. Legardeur, lieutenant criminel en cette ville, a espousé la fille aisnée, qui est sœur des sieurs de Louvigny-Gavrus ; et M. de Secqueville-Morel a espousé la plus jeune.

Je passe au récit de tous les changements et nou-

(1) M. de Gavrus mourut le 26 juin 1691. Il fut enterré dans le chœur de l'église de l'hôpital général ; il avait demandé des obsèques d'une extrême simplicité, sans torches, ni tentures, ni luminaire, ni écussons d'armoiries. Son épitaphe se lit encore aujourd'hui dans le chœur de l'église Saint-Louis. Sa mémoire était restée très vénérée à Caen, car, en 1791, les citoyens composant la section de Saint-Louis refusèrent de faire enlever la plaque en cuivre portant cette épitaphe et se contentèrent d'en faire effacer les armoiries.

Il est à noter également que les Bernières-Louvigny tinrent, au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, une conduite courageuse et honorable. « Ils s'honorèrent, dit M. E. de Beaurepaire, dans les affaires du protestantisme, par leur esprit de tolérance et de modération ». Ils n'appartenaient pas au parti des violents. « Parmi ces juges, il y en avait toutefois, écrit Floquet, de modérés et d'équitables » et il cite au premier rang « Bernières-Louvigny, d'une foi, d'une piété dont nul n'eût osé douter, mais convaincu qu'il fallait être charitablement chrétien et équitable pour être véritablement juge ». Ajoutons que le livre de M. de Bernières-Louvigny, *le Chrestien Intérieur*, avait été mis à l'index, sous prétexte de jansénisme.

veautez qu'apporta l'acquest fait de la terre d'Hérouville, en 1674: car cette terre, qui estoit aux sieurs de Courcy-Tillerville, ayant esté acquise par M. Berrier (1), conseiller du Roy en tous ses conseils d'estat et privé, greffier en chef audit conseil, pour et au nom de Monsieur Colbert, aussy conseiller du Roy en tous ses Conseils d'estat et privé, controlleur général des finances de Sa Maïesté, son premier ministre et secrétaire d'estat (2), l'on y joignit peu après aussy l'acquest de la terre de Blainville, appartenant aux sieurs..... et qui est jouxte celle d'Hérouville, proche

(1) Berrier (Louis), d'abord secrétaire du Conseil, puis secrétaire des commandements de Marie-Thérèse, procureur syndic perpétuel des secrétaires du Roi, etc., directeur de la Compagnie des Indes Orientales, dut la plus grande partie de sa fortune à Colbert, dont il fut jusqu'à la fin l'agent le plus obéissant et le plus dévoué. Il a été peu ménagé par Madame de Sévigné dans ses lettres sur le procès de Fouquet. Au moment de la condamnation de celui-ci, elle écrit: « Berrier est devenu fou, mais au pied de la lettre; c'est-à-dire qu'après avoir été saigné excessivement, il ne laisse pas d'être en fureur. Il parle de potences, de roues, il choisit des arbres exprès... Voilà une punition de Dieu assez visible et assez à point nommé ». Il avait été un des plus acharnés contre le surintendant. A la mort de Colbert, on le dénonça comme concussionnaire. Une commission fut nommée pour vérifier ses comptes et entra en fonctions; sa mort mit fin au procès.

(2) Dans la *Vie de Colbert*, imprimée à Cologne en 1695 (par Sandras de Courtilz), nous lisons ce passage : « On cessa d'acquitter les anciens billets de l'épargne, qui ne laissèrent pas d'avoir cours dans le commerce sur le pied du denier dix, parce que les traitants en donnèrent en paiement dans partie de leurs taxes, après qu'on leur eût accordé une amnistie à condition de les acquitter, par Édit du mois de décembre 1665, vérifié au Parlement le 21 du même mois. Depuis, ces billets diminuèrent tellement de prix qu'on en a vu donner un de cent mille livres pour cinquantes pis-

le bat de Colombelles (1). Ensuite de quoy, un fort grand empire a esté establi dans tous ces quartiers par l'ordre et de la part des sieurs Colbert et Berrier, y ayant eü pour cet effect un envoié, nommé le sieur Cousin, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, receveur général des tailles de la généralité de Roüen; lequel a toujours

toles. Ce fut alors que Colbert en acheta un grand nombre, et qu'en retirant la valeur, il acquit des richesses immenses. Ce fut ce qui lui donna moyen d'acheter les marquisats de Seigneley et de Blainville, les baronnies de Monetau, de Chesny, de Beaumont et de Sceaux, avec plusieurs autres terres considérables ».

(1) Hérouville, situé sur les bords de l'Orne, entre Caen et la mer, comprenait deux paroisses : Saint-Clair et Saint-Pierre, ainsi que deux chapelles : Sainte-Marguerite et Saint-André. La paroisse de Saint-Clair était à la nomination du seigneur; celle de Saint-Pierre dépendait de l'abbaye du Val, qui était aussi titulaire des deux autres chapelles.

On lit dans Beziers, à l'article Hérouville : « Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seigneley, seigneur châtelain d'Hérouville, y nomma le 7 juillet 1680. Les héritiers de M. de Seigneley, comte de Creully, petit-fils du précédent, sont seigneurs de Saint-Clair et de Saint-Pierre d'Hérouville et de Saint-Ursin d'Épron ». Cependant le ministre Colbert, père du marquis de Seigneley, qui avait acheté les terres d'Hérouville et de Blainville, comme on vient de le voir, ne mourut qu'en 1683.

Nous ferons la même observation pour la terre de Blainville qui touchait celle d'Hérouville au midi et au nord. Les Stevenot de Warignies, seigneurs de Blainville et La Poterie, dont le dernier représentant s'était éteint en 1628, tenaient cette terre depuis 1364. Après eux, elle fut acquise par les sieurs de Courcy, qui la revendirent à Colbert. Beziers dit que « la terre de Blainville fut acquise par Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seigneley, ministre et secrétaire d'État, qui, dans une présentation de l'an 1680 pour la cure de ce lieu, prend la qualité de chevalier, seigneur et châtelain de Blainville ». Ces titres passèrent ensuite à la maison de Rochechouart de Mortemart.

pris soin du restablissement, augmentation et entier changement de ces terres de Blainville et Hérouville, où il a quelquefois passé les six mois entiers en d'aucunes années ; le sieur Berrier n'ayant lui-mesme le loysir et la commodité d'y venir pas plus de cinq ou six jours quelquefois en deux ans, pour Monsieur Colbert, que sa retenüe auprès du Roy et son occupation à la Cour ont toujours empesché de venir voir ses terres.

Mais afin de connoistre ce que l'autorité de ces Messieurs a pu faire icy, estant Monsieur Colbert tout puissant dans le Conseil d'estat et privé, il est remarquable que quelque temps après l'acquest des terres d'Hérouville et de Blainville, Monsieur Cousin fist bastir, sur le bord de la rivière, à l'entrée du bat de Colombelles (1), au costé d'Hérouville, une fort belle hostellerie avec beaucoup d'autres maisons et appartements, ainsy que sur le mesme lieu, de l'autre costé du chemin, une grande quantité de bouticques en forme de halles et marchéz : ce qu'estant ainsy fait, Monsieur Berrier envoya un arrest que Monsieur Colbert et luy avoient fait rendre au Conseil, par lequel le marché qu'on avoit coustume de tenir à Caën, le lundy de chaque semaine en la place Saint-Sauveur, pour le sujet de la vente de toute sorte de bestail et qui estoit un des plus considérables marchez de France, fut changé et mis au jour du vendredy de chaque semaine (2). En ce faisant, le mesme arrest contenoit aussy l'establisse-

(1) L'auberge et le bac de Colombelles étaient situés sur la paroisse de Saint-Clair, qui dépendait d'Hérouville. On y tenait tous les ans, le 18 juillet, une assemblée d'où l'on venait de tous côtés pour louer des domestiques.

(2) Reg. de l'hôtel de ville de Caen, C. 69, f° 71. — « Samedi, 13 janvier 1674. — Lettre du Roi, du 6 de ce mois, autorisant la

ment d'un marché audit lieu de la place de Colombelles, pour l'exposition et vente de toute sorte de bestail sur pied, au jour du mardy de chacune semaine, avec deffenses à tous marchands, chassants au marché du Neubourg ou d'ailleurs, de faire conduire leurs bestiaux par Troüard ou Varaville et par aucun autre endroit que le bat de Colombelles, despendant de la terre d'Hérouville, à peine d'amende et de confiscation en sorte mesme que tous ces passages qui estoient auparavant si connus et fréquentez, soit pour aller à Roüen et ailleurs, ont esté, depuis ce temps-là, rendus tellement déserts et abandonnez qu'il n'y passe presque plus personne. Afin d'en venir plus aisément à bout, ces Messieurs firent érection d'un droit païable sur chacune beste qui seroit conduite aux marchez par Troüard et firent pareillement oster le bat de Varaville, par où on passoit sur la rivière, au bout de la chaussée de Varaville, lequel bat estoit très commode et, depuis plus de trois cents ans, placé sur cette rivière, comme les sieurs de Franqueville, Brécourt, Longaulnay, (auxquels il appartenoit) le firent connoistre et tentèrent de l'expliquer au Conseil, où le crédit et l'autorité de Monsieur Colbert empeschèrent toujours le restablissement de ce bat, et qu'ils ne fussent aucunement écoutez, combien que ce soient personnes d'une des plus antiennes noblesses de Normandie et qu'en outre leur bon droit, ils pouvoient assez faire connoistre la nécessitez qu'il y a que ce bat demeurast comme auparavant.

Au reste, cela donna lieu, par l'abandonnement des chemins de Troüard et de Varaville, aux messagers

translation du marché aux bestiaux du lundi au *vendredi,* comme plus commode pour le commerce ».

de Caën à Roüen, d'envoyer leurs carosses et coche par Dives et de quitter leur antienne route, qui estoit par Troüard et Dozuley. Pour cet effect, on fit bastir en 1678 un pont, par ordre du Conseil, tel qu'il paroist présentement sur la rivière, à l'extrémité des dunes et garennes de Cabourg, pour aller à Dives, au lieu, qu'avant cela, tous les hommes et les bestiaux traversoient cette rivière dans de petits basteaux dont se servoient les parroissiens de Cabourg, qui pour la plus part ne s'occupoient qu'à cela seul. Mais le pont n'a pas esté plustôt fait et basti qu'on y a mis un commis préposé pour y recevoir les droits de passage, qui sont d'un revenu considérable et qui s'y perçoivent pour Monsieur Colbert, par l'ordre duquel, et suyvant les advis de Monsieur Berrier, afin de rendre Colombelles et le pont de Cabourg plus fréquentez. On tyra aussy en mesme temps un chemin au-dessus du bourg de Dives, où il n'y en avoit jamais eü et ce chemin fut fait paver pour une plus grande commodité.

Cependant, toutes choses estant ainsy faites et la terre de Barneville, dans le pays d'Auge, pareillement acquise pour Monsieur Colbert; Messieurs Berrier et Cousin, qui ne cherchent qu'à augmenter et à aggrandir toutes les terres dont j'ay déjà parlé, s'avisèrent, par leur mouvement seul, de faire travailler en 1679, à changer le cours de la rivière, depuis le bat de Colombelles, jusqu'au haut de Longval, en faisant tyrer ce nouveau cour de rivière le long du costeau de Longval (1), au lieu qu'auparavant, l'antien

(1) Le redressement de la rivière d'Orne, des carrières de Ranville aux moulins de Clopée, fut exécuté par Vauban, sous les auspices de Colbert. Les travaux furent commencés en 1679.

cour avançoit un peu dans la prairie, ainsy que tout cela se voit aisément (1). Cette entreprise ayant esté ainsy faite et exécutée, environ sur la longueur d'une demi-lieue, comme ce nouveau cour n'est pas aussy profond que l'antien, la plus part des grands navires qui montaient ordinairement jusqu'au quay de Caën sans descharger, ont esté en obligation d'envoïer du port jusqu'icy, par allèges, parce qu'ils n'ont pu passer par le nouveau coûr de rivière, où il est présentement nécessaire de passer, d'autant qu'afin de faire plus aisément tarir l'ancien cours, on l'a fait fermer par les deux bouts (2). Il est vray qu'on espère que la force des flots approfondira le nouveau cours, mais cela n'est

(1) Cependant, en 1531, un premier redressement de l'Orne avait été exécuté. L'abbé de la Rue écrit dans ses *Annales* que, vu les lettres patentes obtenues sur les travaux projetés pour la navigation de l'Orne, et après beaucoup de discussions et d'enquêtes y relatives, on commença par ouvrir sous le *hameau de Longueval*, une tranchée de redressement de cent soixante pieds de longueur sur soixante de largeur et quinze de profondeur. Ce travail, entrepris au mois de septembre, fut terminé à la moitié du mois suivant et eut le résultat de diminuer d'une grande lieue les sinuosités que la rivière faisait sur ce point.

(2) Colbert n'était pas hostile à la ville de Caen, qu'il voulait, au contraire, favoriser. Nous lisons, en effet, dans le *Segraisiana ou Mélanges d'histoire et de littérature,* Paris, 1721, p. 40 : « Monsieur Colbert a eu la pensée d'ôter le Parlement à la ville de Rouen et de le faire venir à Caen : mais il changea d'avis. Cela aurait rendu la ville de Rouen beaucoup plus marchande, et elle seroit devenue comme Hambourg, comme Lubeck et comme Anvers, parce que les marchands n'auraient pas songé à faire leurs enfants conseillers, ni à marier leurs filles à des gens de robe et le Parlement se seroit bien trouvé dans la ville de Caen, laquelle, n'étant pas une ville de grand commerce, y auroit beaucoup profité ».

non plus asseuré qu'il estoit nécessaire; puisque bien loin que cela ayt esté inventé pour un plus grand bien commun, au contraire ce n'a esté qu'afin de rejetter sur la terre et praierie de Blainville tout l'antien cour de la rivière, avec tous les prays de la commune de Longval que le nouveau cour, par ce moyen, donne à Monsieur Colbert, en les rejettant parmi ses prays et les ostant aux parroissiens de Longval. En sorte que, par la confusion des prays de la commune, du marais de Longval et de l'estendue de l'antien cour abandonné, on estime que la terre de Blainville (1) en est augmentée de plus de mille acres de pray, qui viennent au profit de Monsieur Colbert, sans en avoir rien payé.

(1) Le quatrième fils du grand Colbert, Jules-Armand, né en 1664, porta le titre de marquis de Blainville. Lieutenant général des armées du Roi, fort distingué par son esprit, très grand ami de Fénelon, il avait renoncé à la charge de grand maître des cérémonies pour se livrer tout entier au métier des armes. A Steinkerque, il commandait le régiment de Champagne et fut dangereusement atteint. En 1702, chargé de défendre la petite ville de Kaiserswerth, il ne rendit la place qu'après cinquante-neuf jours de tranchée et dicta lui-même les conditions de la capitulation. Enfin, à la seconde bataille d'Hochstœdt, en 1704, il commandait, comme lieutenant général, l'infanterie de l'aile droite. Au moment où il se trouvait près de son ancien régiment de Champagne, il fut frappé à mort. « Régiment de Champagne, dit-il à ceux qui se pressaient autour de lui, il vous faut bien des Colbert ! » En effet, deux de ses frères, le bailli de Colbert, en 1689, au combat de Valcourt, et le comte de Sceaux, à Fleurus, avaient été tués à la tête de ce même régiment. Saint-Simon dit, en parlant du marquis de Blainville : « Il allait au plus grand et, avec cette fine valeur de tous les Colbert, avoit toutes les parties du capitaine ». (*Traditions et souvenirs ou Mémoires touchant le temps et la vie du général Auguste Colbert, par N.-J. Colbert, marquis de Chabanais.* Paris, Didot, 1863, t. I, pièces justificatives.)

Je pourrois encores dire beaucoup d'autres choses, mais je me contenterai de finir cet article par la naissance de Messieurs Colbert, Berrier et Cousin : car, pour ce qui est de Monsieur Colbert, il est né fils d'un riche marchand de Reims ; lequel, pour des raisons qui seroient d'une trop longue déduction, ayant quitté son pays de Champagne et passé à Paris, où un parent l'emploïa chez feu Monsieur le Cardinal Mazarin (1), il y eut les premiers offices et satisfit tellement Son Éminence par ses services, qu'en mourant elle le recommanda au Roy Louis 14, présentement régnant et luy marqua que Monsieur Colbert estoit le seul de tous ses sujets qu'il connoissoit digne d'estre son premier ministre d'estat et capable de tenir le gouvernail du royaume. En effect, estant parvenu à ce poste-là, après le renversement des affaires de Monsieur Fouquet qui l'y avoit précédé, il s'y est si bien maintenu, que tout n'agit en France que par luy-mesme. A l'égard de Monsieur Berrier, il est originairement manceau, c'est-à-dire de la province du Mans, d'où il partist fort jeune et très petit, ayant esté premièrement retiré, comme un petit misérable et malheureux, dans la cuisine de Monsieur le Comte de Flers, proche Condé-sur-Noireau, où on le reçut par charité pour tourner la brosche et laver les escuelles. Ayant par la suite et après, porté les couleurs de la

(1) Colbert entra d'abord chez le chancelier Le Tellier ; il y fut placé par son cousin, Colbert de Saint-Pouange, beau-frère du chancelier. Ce ne fut que vers 1648 qu'il fut attaché au cardinal Mazarin. A son arrivée à Paris, Colbert s'était placé comme clerc chez un notaire, puis était entré chez le s[r] Biterne, procureur au Châtelet. Quand il fut admis chez le chancelier, il était, comme commis, au service du s[r] Sabathier, trésorier des parties casuelles.

maison de Flers en qualité de lacquais et estant quelque peu avancé en âage, il en sortist; se fit records de sergeant. Par après, il fut luy-mesme sergeant; mais n'ayant pu païer les fermages de la sergeanterie, il fut pour cela emprisonné longtemps. D'où estant sorti parce qu'il estoit tout à fait pauvre, il fist par après le marchand de fer, et mesme par la suite, il prit des forges à ferme, ce qui luy causa encores deux ou trois emprisonnements de sa personne, considéré qu'il ne pouvoit point païer. Enfin, après tous ces estats et professions qu'il avoit embrassées toujours dans le quartier de Flers, Condé et Vire, il se remist encores tout nouvellement à prendre à ferme et faire valloir des forges, où il gagna quelque chose sur le prix du fer. Ensuite de quoy, y ayant eu ordre de faire paver la ville de Domfront, il se rendit adjudicataire du pavage, sur lequel il fit aussy des profits considérables: ce qui luy donna lieu de se présenter pour tenir à ferme quelques terres de Mademoiselle d'Orléans-Montpensier, princesse de Domfront. En sorte qu'après en avoir loué quelques années, comme le sieur Berrier alloit tous les ans à Paris pour compter et païer, luy qui d'ailleurs n'estoit pas peu hardi, il satisfit sy bien Mademoiselle de Montpensier qu'elle le fit son intendant et receveur général en la vicomté de Domfront; où ayant servi cette princesse pendant quelques années et assez bien, elle en parla au Roy, son cousin germain, dans une occasion qu'elle trouva favorable pour cet effect et le récit qu'elle fist au Roy du service que Monsieur Berrier luy avoit rendu dans ses terres, donna lieu de le faire venir et appeler au Conseil, où il reçeut plusieurs commissions, dont il s'acquitta entièrement au désir du Roy et de son Conseil.

Aussy, depuis ce temps-là, il n'est point party du Conseil, son crédit et autorité augmentant toujours de jour en jour, jusqu'au point que, comme il est tout puissant dans le Conseil, estant d'ailleurs grand inventeur d'édits et déclarations profitables au Roy seul, et estant aussy toujours fort uni avec Monsieur Colbert, il est presqu'autant que luy craint et appréhendé de par toute la France.

Enfin, pour ce qui est de Monsieur Cousin, il est normand et originaire du païs de Caux. Comme il n'estoit pas bien riche, ayant cherché de l'employ, il en trouva heureusement chez Monsieur Berrier, dont il est la créature, l'ayant faist ce qu'il est présentement. Cet homme a tant assemblé de bien qu'il est des intéressez aux fermes générales du Roy. C'est luy qui a fait bastir sur la butte de Colombelles, au chemin de Ranville, cette belle maison qu'on y voist, sur une terre qu'il a achetée pour luy en 1679. Au reste, comme je n'ay pas entrepris de parler seulement que de ce qui regarde tous les changements que ces Messieurs ont apporté dans ces quartiers icy, cela fait que je me contenteré d'en avoir escri ce qui est contenu dans la déduction de cet article.

En l'année 1675, il s'est fait un establissement en cette ville de Caën, de quelques filles dévotes et d'une piété assez loüable, qui, n'ayant pour but et institution que d'instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine, les nouveaux convertis ou les personnes qui désirent s'y engager (1), se sont retirées

(1) Reg. de l'hôtel de ville, C. 69, f° 80, verso. — « Du mardi, 24 avril 1674. — Délibéré sur l'établissement porté aux lettres patentes

au bas de la rüe Guillebert, devant le jeu de paulme, vulgairement appelé le grand Roch, où elles ont un petit lieu assez resseré et qui se consiste en une petite chapelle soubs l'invocation de Saint-Joseph, quelque peu de maisons et un fort petit jardin. Ces filles dévotes ne sortent presque point et sont, pour ainsy dire, autant retirées que des religieuses professes. Quoyqu'elles chantent dans un chœur grillé, comme un monastère, cependant elles ne portent pas le voile, et sont seulement habillées d'une sarge noire et fort modestement ; ne faisant aucun vœu, ny profession de religion, combien qu'elles soient autorisées dans leur institution par bulle de Rome et permission du Roy. L'on voit assez souvent, pour l'honneur de ces filles, entrer dans leur maison quelques dames et demoyselles de la religion prétendue réformée, afin de se faire instruire par leur moïen, ainsy que par celuy de quelques ecclésiastiques et religieux qui y vont journellement, dans la religion Romaine.

Ces filles dévotes n'ont point commencé leur establissement sans fonds, car elles en ont et comme, parmi elles, les principales et directrices sont de qualité, elles ont apporté du bien qui a tout à fait servi dans leur establissement, au commencement duquel elles prirent pour titre les Filles de la Propagation. Mais comme cela donne lieu de rire à quelques impies, elles adjouxtèrent peu après : les Filles de la

du mois de décembre dernier et obtenu par la demoiselle Marie-Magdelaine Le Bashy, supérieure des Nouvelles Catholiques de la maison de la Propagation de la Foi. Autorisation est donnée suivant le cahier étant à la liasse ». L'établissement avait été encouragé, dès 1658, par Mgr Servien, évêque de Bayeux : il était situé à l'endroit de la rue Guilbert où se trouve actuellement le n° 26.

Propagation de la Foy. Enfin, ayant changé entièrement ce titre, on les nomme à présent : les Nouvelles converties. Ce sont personnes assez aimées d'un chacun, fort considérez des gens de piété et très bien dans l'esprit de Messire François de Nesmonds, évesque de Bayeux.

Ce fut en la mesme année 1675 que le Grand Hospital de Caën, perdit tout le lieu de la Léproserie, autrement dit la ferme, terre et dépendance du clos de Beaulieu de la Maladrerie, par la possession qui en fut prise pour l'hospital Saint-Lazare (1) des Invalides establi à Paris : ce qui fut fait en vertu d'arrest du Conseil, comme la mesme chose est arrivée en beaucoup d'autres lieux de France où il y avoit eu des léproseries fondées. Mais comme la destination et

(1) La léproserie de Beaulieu avait été fondée par Henry II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, vers 1161. L'abbé de la Rue, dans ses *Notes manuscrites,* assure qu'elle appartenait au domaine royal : « J'ai vu, dit-il, le cartulaire de la Maladrerie de Beaulieu ; il a été écrit dans le XIIIe siècle, et il est déposé au chartrier de l'Hôtel-Dieu. Il n'y a pas un mot qui puisse justifier que les habitants de Caen soient fondateurs de cette léproserie. L'histoire accorde ce titre à Henry II et les malades qui y étaient admis étaient appelés *leprosi dominici regis.* Toutefois, les échevins parvinrent à s'en faire reconnaître patrons fondateurs par des ordonnances royales et des arrêts du Conseil, sous les rois Louis XI, Louis XII, Henry IV et Louis XIII. Ils eurent cependant à lutter contre quelques tentatives de dépossession. Celle dont parle Nicolas Le Hot fut la plus grave : elle motiva une longue résistance de la part de la ville, qui finit par faire maintenir ses privilèges. Cette mainmise de l'ordre de Saint-Lazare sur la léproserie de Beaulieu dura en effet de 1672 à 1693. L'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem et du Mont-Carmel était spécialement consacré au service des lépreux ».

l'usage du revenu du clos de Beaulieu de la Maladrerie estoit emploïée dans le lieu de l'hospital, suivant la donation faite par un de nos Roys et depuis confirmée par ses successeurs, il est constant que ce mesme bien seroit encores demeuré au profit du grand hospital et on ne l'en auroit pas dépouillé sy la négligence de tous les maires et eschevins n'y avoient point donné lieu, en ayant esté eux seuls la cause, pour avoir négligé pendant plus de trente ans avant l'année 1675, d'obtenir du Roy Louis 14, présentement régnant, la confirmation de la donation de cette léproserie, qui avoit toujours esté confirmée par tous les autres Roys, ses prédécesseurs au profit du grand hospital. En sorte que les eschevins n'ayant pas fait demander une confirmation pour la donation de cette léproserie, ils font perdre par ce moïen plus de..... de rente au grand hospital, dont j'ay une d'autant plus certaine connoissance que je sçais que la léproserie du clos de Beaulieu de la Maladrerie, estoit baillée à ferme plus de..... en 1673, qui estoit l'année en laquelle Michel Le Hot, mon père, a esté administrateur du grand hospital, suivant l'élection faite en l'audience de Bailliage en l'année 1671 (1).

Je ne peux passer soubs silence le déplorable embrasement, arrivé en l'église cathédrale de Bayeux,

(1) Voici le texte de la délibération nommant Michel Le Hot à ces fonctions. Reg. de l'hôtel de ville, C. 69, f° 1. — « Du jeudi, 5 mars 1671. — En séance, M. M. de la Croisette, de Tilly, de la Mesnardière, de Missy, Lefebvre, Daumesnil.

M. M. Formage de S[te]-Honorine, Gost et d'Anisy, sieur de Villons, nommés échevins pour deux ans, prêtent serment.

M. M. Jean Duchesne, administrateur des pauvres renfermés

le jeudy précédant le mardy gras de l'année 1676, autrement le jour du jeudy ardent, par la faute d'un malheureux plombier fondeur, qui travailloit à faire quelques réparations à la tour de l'orloge, où le feu prist à quelques petits coüesppeaux et dolures de bois, s'y enflamant d'une telle manière que le feu, s'estant de là communiqué à la charpente de la nef, tout y fut bruslé et consommé, sans qu'il restât rien de toute la couverture de l'église, que celle du chœur seulement (1), où la tour Ronde, qui estoit le lieu de l'orloge, empescha que le feu ne passast.

La perte fut si grande par cette incendie, qui dura huict jours, que toute l'orloge, qui estoit d'un travail

pour 3 ans; Jean Duval, administrateur de l'Hôtel-Dieu pour 2 ans et *Michel Le Hot,* administrateur de l'Hôtel-Dieu pour l'année suivante, prêtent serment ».

Ils avaient été nommés par l'assemblée générale du 4 mars précédent.

(1) Il était dix heures du matin lorsqu'on s'aperçut que le feu venait d'éclater. L'horloge, environnée de flammes, put encore sonner midi. Les progrès du feu furent assez lents, mais les moyens de le combattre manquaient. Les cloches de l'horloge et celles de la tour des manaux furent fondues avec la masse énorme de plomb qui recouvrait cette partie de l'édifice et que les gargouilles, lorsqu'il fut en fusion, vomissaient au pied des murailles.

La population, terrifiée et impuissante, implorait l'intercession de saint Regnobert, qui se borna, selon les manuscrits du temps, à sauver de la conflagration générale tout ce qui était renfermé dans les deux tours principales. Les voûtes, grâce à leur extrême solidité, préservèrent l'intérieur de l'édifice.

Un détail assez curieux pour l'époque est le suivant : une personne de condition de la religion réformée, Mademoiselle de Crouay, offrit une grande quantité de bois pour réparer la charpente, ce qui lui valut un remerciement en vers de Marcel, curé de Basly et principal du collège de Bayeux.

admirable et qui passoit pour un des plus beaux de France, fut entièrement fondu et bruslé sans en pouvoir rien sauver, la couverture de l'église, qui estoit de plomb, et toute la charpente ayant eu un pareil sort. Ensuite de quoy, l'embrasement estant tout à fait esteint, le chapitre de la cathédrale de Bayeux, après avoir fait visiter la voûte de l'église par Brodon, maistre masson de cette ville, qui la trouva encores en estat de pouvoir subsister sans péril ny danger, alloua la charpente et la couverture de l'église, à M. Allain Auber, charpentier de la ville de Caën (1), qui l'a rendue en l'estat qu'on la voist présentement, couverte d'ardoize et fort propre, avec une petite tourelle sur le milieu de la nef.

Je me trouve présentement engagé de rapporter qu'on n'avoit jamais paru si porté à travailler à l'em-

(1) Les Brodon et les Auber étaient depuis longtemps, à Caen, entrepreneurs, architectes, sculpteurs et maçons de père en fils. Simon Le Marchand les cite assez souvent dans son *Journal*. En 1612, un Anthoine Brodon fut chargé des réparations de l'abbaye de Saint-Étienne. En 1625, Anthoine et Michel Brodon travaillaient à Caen, et ce fut Michel qui sculpta le superbe autel des Cordeliers. Après la réforme de Saint-Maur, les nouveaux religieux s'adressèrent à Thomas Brodon, pour la réparation des bâtiments qui ont été remplacés au XVIII[e] siècle par les constructions actuelles. Michel bâtit l'église du couvent de la Visitation et nous le voyons, en 1676, réparant la cathédrale de Bayeux.

Ce fut Jean Auber, charpentier à Caen, qui construisit, avec Zacharie de Saint-Jean, le temple protestant de Caen, en 1612. Nous voyons qu'en 1644, le charpentier Jacques Auber fut chargé de réparer une chapelle dans l'abbaye de Saint-Étienne, moyennant 300 livres et 30 livres de vin. Il fut souvent employé dans cette abbaye avec les Brodon. Ajoutons que ces deux familles étaient parentes ou alliées avec la famille des Le Marchand.

bellissement de cette ville de Caën, comme on l'a fait depuis environ quatre ans et qu'on fait encores actuellement. Car, y ayant eu une déclaration du Roy qui ordonne que dans toutes les villes considérables du royaume, on seroit tenu d'y réduire et tyrer les rües à droite ligne et au niveau autant qu'il seroit possible; cette mesme déclaration n'a pas esté oubliée d'estre mise en usage en cette ville, où, depuis 1677, sur des condamnations rendües par Monsieur le Lieutenant général à l'audience de police, à l'instance et réquisition du Procureur du Roy, les propriétaires des maisons ayant des porches jettez ou débordements, ont estés condamnés de faire démolir, dans six mois au plus tard, porches jettéz ou débordements de leurs maisons. Ils ont estés en mesme temps chargez de relever et rétablir le devant de leurs maisons en pierre, à droite ligne des autres maisons prochaines, parce que, ce temps estant passé, sy les propriétaires ne satisfoisoient pas à la sentence, on procédoit à leurs frais et à la diligence du Procureur du Roy, à faire bannir ces démolitions et restablissements nécessaires. Ce qui pourtant a causé tant de mal avec tout le bel ornement que cela apporte de jour en jour, que plusieurs propriétaires de maisons, qui n'estoient pas riches, en ont beaucoup souffert. D'ailleurs, ce fut en la mesme année 1677, que le cour fut fait et planté d'oulnes, le long de la rivière qui flüe et descend de la chaussée ferrée, le long des murailles, derrière le champ de la foire (1).

(1) Du lundi, 21 novembre 1678. — « Ayant été délibéré tant pour l'ornement que pour l'utilité de la ville, de faire un cours dans la grande prairie, devant la Cercle, où la ville possède depuis

Davantage, il est remarquable que comme l'entrée de la porte Milet estoit beaucoup difficile pour l'arrivée des charrettes et chariots chargez, à cause que, du pont Frilleux, il falloit faire un grand circuit et entrer par-dessus un pont et passage qui regarde le chemin de l'abbreuvoir de la chaussée ferrée, on a jugé à propos de rendre ce chemin plus court et plus facile; ce qui a fait qu'en 1678, l'on fit cette ouverture qui paroist à l'entrée du corps de garde de la porte Millet. et qui fait le chemin droit du pont Frilleux à la porte Millet.

Comme le Roy Louis 14, présentement régnant, (avec plus de prudence, de force, d'autorité et de gloyre qu'ayt jamais fait aucun de ses prédécesseurs, ny mesme aucun monarque du monde, en tous les endroits duquel il est également craint et honoré) a toujours eü du zèle pour la religion catholique, aposto-

longtemps des héritages de peu de valeur, servant de passage aux carosses de personnes de qualité qui vont se promener en ladite prairie, il est arrêté qu'on recherchera des oulnes (ormes), pour planter ledit cours; et, pour cet effet, Me Arnould Denaye, jardinier de M^r^ l'abbé de Fontaines, sera chargé de les acheter, de les faire planter et de creuser les fossés nécessaires pour les mettre à l'abri des bêtes qui pâturent ».

Le Grand-Cours fut planté en 1689. « Au mois de juin 1689, écrit Foucault dans ses *Mémoires*, j'ai fait planter, sur le bord de la rivière d'Orne, quatre rangées d'ormes, qui y font un très beau cours ».

Enfin, dans le *Journal d'un bourgeois de Caen*, publié par nous dans le *Recueil de Journaux caennais*, à la *Société de l'Histoire de Normandie*, on lit la mention suivante : « L'an 1677, l'on a planté les ormes dans la prairie : cela a esté continué en 1690, jusques à Montaigu et on a bâti un pont en pierre au bout ».

lique et romaine, et un mépris tout particulier pour la prétendüe réformée, il n'y a point de déclaration et d'éditz qu'il n'ayt donnez et qu'il n'ayt mis en usage, principalement depuis 1679, pour ramener les protestants à la sainteté d'une religion que le libertinage et l'hérésie leur avoit fait quitter dans le siècle passé, pour suivre les erreurs de l'impie Calvin. Je ne m'arréteré pas à rapporter tous ces édits et ces déclarations, rendües au Conseil, contre ceux de la Religion prétendüe réformée, parce que, estant publics, il seroit inutile de les rapporter et de s'entretenir des différents sujets qu'ils contiennent et des divers motifs sur lesquels ces mesmes déclarations ont esté faites.

Mais je me contenterai de dire que, sans avoir égard aux privilèges que l'Édit de Nantes et autres, rendüs en leur faveur, fournissoient aux religionnaires protestants, il n'y a point de voye dont le Roy ne se soit servi pour les ramener dans le sein de la Religion romaine, en supprimant les Chambres de l'édit, les depoüillants de l'honneur des charges et du barreau, leur interdisant presque tout commerce, les rejettant de la maistrise de toute profession et art mécanique; ne voulant point de leur service dans la guerre, non plus que dans les affaires de son Conseil ou de ses finances; n'en souffrant aucun de cette religion à son service (1); les chargeant seuls des gens de guerre

(1) Colbert avait tout fait d'abord pour empêcher la révocation de l'Édit de Nantes; mais, lorsqu'il avait vu le Roi décidé, il avait ordonné les mesures les plus sévères, d'accord en cela avec une grande convertie, trop exaltée naguère et sur le compte de laquelle on reviendra plus tard, Mme de Maintenon, qui écrivait le 30 jan-

dans les provinces; leur faisant païer des grandes taxes d'argent; ne leur laissant quelquefois mesme pas un temple pour l'exercice de leur religion en de certains bailliages où ils en avoient auparavant jusqu'à huit ou dix. Ce qui est sy vray que, dans l'évesché de Bayeux seul, les protestants ont, depuis trois ou quatre ans, estez condamnez par des arrêts du Conseil, à abbattre dix ou douze de leurs temples; en sorte qu'il leur a fallu les desmolir sans aucun quartier absolument, n'y ayant eu que le temple de Caën pour lequel les religionnaires protestants ont obtenu, par arrest du Conseil, qu'il subsisteroit en ces quartiers icy, parce qu'ils avoient quelques titres qui les rendoient favorables : quoyque pourtant ce mesme arrest porte que les religionnaires de cette ville ne jouïront de leur temple que par provision et autant de temps qu'il playra au Roy. Lequel, pour presser encores plus fortement tous les protestants de son royaume, a voulu par des déclarations particulières, qu'estant malades au lict, les juges, eschevins, consuls ou marguilliers des villes, eussent à les aller voir pour les exhorter à

vier 1683, au marquis de Villette, après lui avoir enlevé par ruse deux de ses enfants : « Convertissez-vous, *de quelque manière que ce soit* ». Une des dernières lettres de Colbert, renchérissant sur les édits, enjoint aux intendants de s'informer avec soin s'il y a encore dans leur généralité des officiers ou fonctionnaires quelconques de la religion prétendue réformée et les prévient que, « par suite de plaintes nombreuses qui lui sont parvenues, *le Roi n'en veut plus souffrir aucun* ». Plus tard, Louvois, encore plus rude que Colbert, écrivait au marquis de Boufflers : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre sa religion, et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers, *doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité* ».

mourir dans la religion romaine (1). Et afin de recevoir d'eux pour cet effect, leur déclaration sur ce sujet, sans en pouvoir estre aucunement empeschez, j'auray de quoy faire un trop ample recüeil, si je voulois faire un rapport de tous les édits et déclarations auxquelles les protestants sont intéressez : mais cela n'est pas nécessaire à mes remarques. C'est pourquoy, je diré seulement que cela a pourtant produit un si bon effect en France, qu'il y a presque tous les jours des conversions faites par tout le roïaume, de la part des personnes les plus considérables de la Religion prétendüe réformée. Cette abominable religion est présentement dans un estat si fâcheux, à cause de la manière dont on traite

(1) Ce naïf panégyrique donne bien la note des idées du jour aux environs de la révocation de l'Édit de Nantes. Pour être éminemment catholique, il n'en est pas moins assez peu chrétien. Si les nécessités politiques, sorties peu à peu du pouvoir absolu exercé par le Roi, ont plutôt dirigé les rigueurs de Louis XIV que les nécessités religieuses et lui ont fait abandonner la politique des Richelieu, des Mazarin et des Colbert, il faut déplorer, avec A. Thierry, que « cette conviction de sa toute puissance, conviction naïve et sincère, excluant les scrupules et les remords, lui ait fait renverser tout à coup le double système fondé par Henry IV, au dedans pour la liberté de la religion, au dehors pour la prépondérance nationale, sur une tutelle généreuse de l'indépendance des États et de la civilisation européenne ». L'une des premières pensées du Régent, en 1715, fut de retirer tous les édits de Louis XIV contre les protestants ; mais la violence même des faits accomplis parut opposer à cette mesure un obstacle insurmontable. Il le proposa même à Saint-Simon : « Le Régent, dit-il dans ses Mémoires, se mit sur les réflexions de l'état actuel où le Roi avait réduit et laissé la France et, de là, sur celle du gain du peuple, d'arts, d'argent et de commerce qu'elle ferait en un moment par le rappel si désiré des huguenots dans leur patrie, et finalement, me le proposa ».

ceux qui la professent, qu'il y a tout lieu d'espérer, avec le secours du ciel, qu'elle sera bientôt ruynée, puisque le Roy agit avec les protestants d'une façon qui leur fait tout craindre (1).

Cela arrive dans un temps qu'ils n'osent mesme pas se plaindre, estants sous la domination et sujets d'un Roy qui se fait encores appréhender jusqu'aux extrémitez du monde, où ses armes le font redouter. En effect, s'estant rendu le maistre de toutes les mers, où, par la force de ses armes, toutes les puissances estrangères, luy ont cédé et salué avec respect le pavillon de ses vaisseaux, il s'est aussy rendu le conquérant de toute la terre où il a porté le bruit de ses armes, n'ayant jamais attaqué, entrepris ou assiégé, qu'il n'en soit venu à bout et qu'il n'en ayt eü tout l'honneur; usant néantmoins d'une si grande douceur dans toutes ses conquestes, qu'après avoir veu toutes les puissances et les monarques tant de l'Europe que du Nord et Septentrion luy faire la guerre et se soule-

(1) Ce n'était pas la manière de voir de tous les Français, et la voix de la raison, repoussée de la Cour, trouvait des défenseurs aussi bien dans les rangs du clergé que dans ceux des laïques. « Louis XIV n'entendait que des éloges, écrit Saint-Simon, tandis que les bons et vrais catholiques et les saints évêques gémissaient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans hérétiques et païens avaient fait contre la vérité, contre les confesseurs et contre les martyrs. Ils ne se pouvaient surtout consoler de cette immensité de parjures et de sacrilèges. Ils pleuraient amèrement l'odieux durable et irrémédiable que de détestables moyens répandaient sur la véritable religion, tandis que nos voisins exultaient de nous voir ainsi nous affaiblir et nous détruire nous-mêmes, profitaient de notre folie, et bâtissaient des desseins sur la haine que nous nous attirions ».

ver tous contre luy dans le milieu de ses conquestes et victoires, après les avoir entièrement défaits, vaincus, ruyné leurs pays et emporté leurs citadelles, il ne leur a jamais refusé la paix. lorsqu'ils la luy ont demandée. Le sujet que je traite me pousseroit trop loin, si je voulois rapporter quelque chose des vertus et des victoires de Louis 14, dit et surnommé Le Grand. Mais je laisse cela à ceux qui travaillent à son histoire. dont la lecture surprendra tout à fait dans les siècles à venir et dans la suite des temps les personnes quy verront ses actions toutes héroïques et plus que n'ont jamais fait les Alexandre et les Césars.

TABLE

C

M

S

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Demolombe, 34.

ERRATA

REMARQUES DE NICOLAS LE HOT

—

Page 7, ligne 26 : au lieu de *gentilibus*, lisez *inutilibus*.
Page 7, ligne 27 : au lieu de *contra*, lisez *coram*
Page 19, ligne 15 : au lieu de abbé de *Sainte-Croix de Leuffroy*, lisez abbé de *La Croix Saint-Leuffroy*.

—

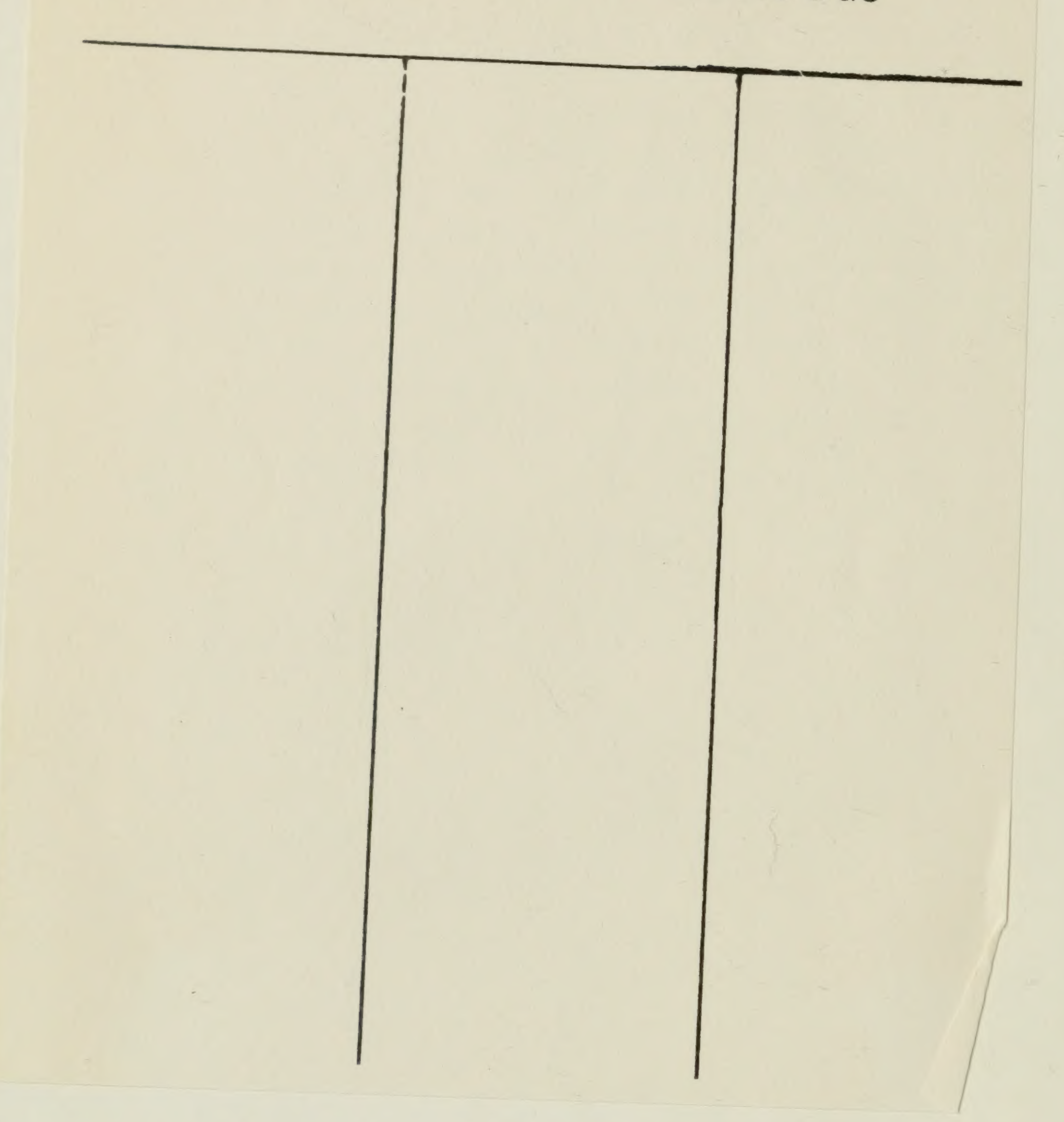
Note sur les Bernières.

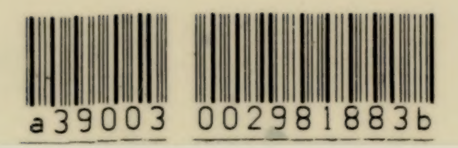
Nicolas Le Hot prête aux Bernières un rôle quelque peu suspect au point de vue religieux. Il dit en propres termes : « Ce sont gens qui, soubs le masque de la devotion, font bien du mal », et, sous différentes formes, il se montre contraire à cette famille. Cependant des témoignages peu suspects attestent le rôle impartial et modéré des Bernières dans les affaires du protestantisme et surtout au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Il y aurait là une sorte de contradiction.

Suivant un livre publié récemment (Raoul Allier : *La Cabale des Dévots*), la famille de Bernières n'aurait pas toujours mérité les éloges de MM. de Beaurepaire et Floquet. Ils auraient fait partie, M. de Bernières-Louvigny notamment, de la congrégation du Saint-Sacrement, qui n'était qu'une succursale des Jésuites et qui, sous prétexte de charité et de propagande, se mêlait à des

affaires qui ne regardaient ni la religion ni les pauvres. Cette société aurait, au contraire, combattu les idées jansénistes et se serait compromise à tel point qu'elle fut, après enquête, dissoute par ordre du Roi. Cette dissolution, et c'est à noter, était un fait acquis en 1666. Les Bernières ont donc pu, bien que s'étant compromis dans cette affaire, revenir plus tard à des sentiments plus modérés et justifier le rôle qu'on leur prête dans la période de la révocation de l'édit de Nantes. D'ailleurs, M. de Bernières-Louvigny, l'aîné, le plus avancé dans la congrégation du Saint-Sacrement, mourut longtemps avant, en 1659.






a39003 002981883b